



**L'EXCLUSION LIEE AU LOGEMENT
DES PERSONNES PRISES EN CHARGE PAR LES
CENTRES DE JOUR, LES FOYERS DE NUIT,
LES CENTRES D'ACCUEIL
ET LES LOGEMENTS ENCADRES :**

DENOMBREMENT ET CARACTERISTIQUES

Février 2007

*Etude réalisée pour le compte
du Ministère de la Famille et de l'Intégration
du Grand-Duché de Luxembourg*

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes qui ont participé à cette enquête ainsi que le personnel de l'ensemble des structures dans lesquelles cette enquête a eu lieu.

Synthèse

Combien de personnes souffrent-elles de l'exclusion liée au logement ? Qui sont-elles ? Répondre à ces deux questions nécessite au préalable de définir l'exclusion liée au logement.

En retenant comme définition de l'exclusion liée au logement l'ensemble des usagers majeurs des centres de jour, des centres de nuits, des centres d'accueil et des logements encadrés pendant la semaine du 6 février au 12 février 2006, il apparaît que la population souffrant de l'exclusion liée au logement est de 715 personnes.

Cette population est caractérisée par une grande diversité de situations. Certains individus dorment dans la rue, d'autres dans des foyers de nuit, qu'ils doivent quitter le matin, d'autres sont dans des centres d'accueil, des logements individuels mis à disposition gratuitement ou pour une faible participation par un organisme qui assure parallèlement un suivi, enfin d'autres sont provisoirement logés dans leur famille ou chez des amis. Cette population se caractérise aussi par une forte mobilité entre les différentes situations.

Plus précisément, sur les 715 personnes recensées, 30 dormaient dans la rue ou dans un espace public la veille de l'enquête, 136 dans un foyer de nuit, 141 dans un centre d'accueil, 240 dans un logement encadré, 40 en institution (soit hébergées dans une institution hospitalière, soit sorties d'une institution pénitentiaire), 38 étaient logées dans leur famille ou chez des amis et, 88 avaient dormi dans leur logement personnel.

L'enquête auprès des personnes souffrant de l'exclusion liée au logement a connu un taux de participation élevé puisque 568 d'entre elles sur les 715 ont accepté d'y prendre part, soit un taux de participation de 79%. Les personnes dont la situation est la plus extrême (celles qui dorment dans la rue ou un foyer de nuit) présentent les taux de participation les plus faibles.

Ces personnes se répartissent à part presque égale entre les hommes (54%) et les femmes (46%).

Elles sont plus jeunes que dans l'ensemble de la population, la moitié ayant entre 18 et 34 ans.

Si les Luxembourgeois composent la plus grande part des personnes souffrant de l'exclusion liée au logement (55%), les ressortissants d'un pays hors UE-25 sont surreprésentés. Ces derniers composent 15% des personnes exclues du logement alors qu'ils ne sont que 4% dans l'ensemble de la population de 18 ans et plus.

Le niveau d'éducation des personnes exposées à l'exclusion liée au logement est relativement faible comparé à celui de l'ensemble de la population : 62% ont au mieux atteint le niveau d'éducation secondaire inférieur, pour 37% dans l'ensemble de la population de 18 à 65 ans.

Ces personnes vivent souvent seules. Mais les familles monoparentales composent une part non négligeable de cette population, signalant le fait que la séparation et les violences conjugales sont une des causes de l'exclusion liée au logement. Les divorcé(s) ou séparé(s) représentent d'ailleurs 29% des personnes exclues du logement alors qu'ils ne sont que 8% dans l'ensemble de la population.

L'exclusion liée au logement entraîne aussi une réduction des liens sociaux. Si, parmi les personnes exposées à l'exclusion liée au logement, 58% indiquent connaître quelqu'un sur qui compter, ce chiffre atteint 90% dans l'ensemble de la population.

En termes de statut d'activité, les personnes souffrant de l'exclusion liée au logement sont 35% à avoir une activité professionnelle, dont la moitié grâce à des mesures pour l'emploi ou d'insertion. Lorsqu'elles n'occupent pas d'emploi, le décrochement avec le marché de l'emploi est, pour beaucoup, une situation de long terme. Mais, compte tenu de la très grande hétérogénéité de la population, les causes en sont diverses.

Sans en connaître le montant, 80% des personnes enquêtées indiquent disposer de ressources personnelles. Ce sont surtout les revenus de la protection sociale, en premier lieu le Revenu Minimum Garanti, qui composent ces ressources. Mais 25% perçoivent un salaire, surtout les personnes les plus stabilisées en termes de logement. Certaines personnes (15%), plus fréquemment celles qui dorment dans la rue ou dans les foyers de nuit, ont dû faire la manche pour disposer de ressources.

Les personnes exposées à l'exclusion liée au logement ont une perception plutôt négative de leur état de santé. Elles ne sont que 52% à considérer que leur état de santé est « très bon » ou « bon », contre 76% dans l'ensemble de la population des mêmes âges. Plus les personnes exposées à l'exclusion liée au logement sont éloignées d'une situation de logement stable, plus mauvaise est la perception de leur état de santé.

Des réponses données par les personnes souffrant de l'exclusion liée au logement, il ressort que deux raisons principales ont concouru à la perte de leur logement et donc au recours à une structure d'hébergement ou pour certaines à la rue. Il s'agit de raisons d'ordre économique et financier (perte du travail, du revenu, surendettement et impossibilité d'honorer le loyer) et de raisons personnelles et familiales (séparation, mésentente, violence conjugale). Les hommes évoquent plus fréquemment la première de ces deux raisons, les femmes la seconde. A côté de ces deux raisons, les problèmes liés à la santé, particulièrement l'addiction à l'alcool et aux drogues, sont aussi fréquemment évoqués.

Au-delà des enseignements tirés de cette enquête, la première de cette envergure au niveau national, cet exercice est un excellent tremplin pour mener une réflexion sur l'évaluation régulière de la situation des personnes exposées à l'exclusion liée au logement. Demain, quel outil construire pour faire un bilan régulier de la situation de ces personnes, pour évaluer les progrès réalisés dans ce domaine ?

Sommaire

Introduction	9
1. Objectif et méthodologie de l'enquête	11
1.1 Objectif de l'enquête	11
1.2 Méthodologie : les étapes préparatoires à l'enquête	12
1.2.1 Un travail en partenariat : la constitution d'un groupe de travail	13
1.2.2 Définition de la population confrontée à l'exclusion liée au logement	14
1.2.3 L'élaboration du questionnaire d'enquête	21
1.2.4 La période de référence et la période de collecte de l'enquête	22
2. Organisation et déroulement de l'enquête : le terrain	23
2.1 L'enquête auprès des centres de jour et de nuit	23
2.2 L'enquête auprès des structures des centres d'accueil et du logement accompagné	24
2.3 Liste des organismes contactés	25
3. Présentation des résultats	27
3.1 Dénombrement de la population	27
3.2 Profil sociodémographique	31
3.3 L'environnement familial et amical	35
3.4 La situation par rapport au marché du travail	40
3.5 Les sources de revenus	44
3.6 Les personnes souffrant de l'exclusion liée au logement et la santé	46
3.7 De la perte du logement à la rue : les raisons de l'exclusion liée au logement	48
3.8 L'opinion des usagers sur l'accès aux foyers et aux services	55
3.9 Où dormir ce soir ?	56
4. Vers une base de données concernant les personnes exposées à l'exclusion liée au logement ?	57
4.1 Introduction	57
4.2 La situation actuelle au Luxembourg	58
4.3 Objectifs de cette base de données	59
4.4. La cohérence avec les indicateurs nationaux	59
4.5 Contenu de la base de données	62
4.6 La protection des données	64
4.7 Propositions pour la conception de la base de données	64
Bibliographie	67
Annexes	69

Liste des abréviations

ADEM	Administration de l'Emploi
CAS	Caritas Accueil et Solidarité
CCE	Commission des Communautés Européennes
CEPS/INSTEAD	Centre d'Etudes de Population de Pauvreté et de Politiques Socio-économiques/ International Networks for Studies in Technology, Environment, Alternatives, Development
CERMM	Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux
CHNP	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique
CNDS	Comité National de Défense Sociale
DG Emploi/Affaires sociales	Direction Générale Emploi, Affaires sociales et Egalité des Chances
ETHOS	European Typology on Homelessness and housing exclusion
EU-SILC/PSELL	European Community-Statistics on Income and living Conditions / Panel Socio-Economique "Liewen zu Lëtzebuerg"
FEANTSA	Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-abri
FSE	Fonds Social Européen
GAMO	Groupe d'Assistance en Milieu Ouvert
MSF	Médecins Sans Frontières
PAMO	Projet d'Action en Milieu Ouvert
PAN/emploi	Plan d'Action National pour l'Emploi
PAN/inclusion	Plan d'Action National pour l'Inclusion
PIC Equal	Programme d'Initiative Communautaire Equal
RELIS	Réseau Luxembourgeois d'Information sur les Stupéfiants et les toxicomanies
RMG	Revenu Minimum Garanti
SEI	Stratégie Européenne pour l'Inclusion Sociale
SEE	Stratégie Européenne pour l'Emploi
UE	Union Européenne

Introduction

Ce rapport, demandé par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, poursuit deux objectifs principaux : premièrement, le dénombrement et la caractérisation des personnes prises en charge par les centres de jour, les centres de nuit, les centres d'accueil et les logements encadrés au Grand-Duché de Luxembourg et deuxièmement, la production de connaissances nécessaires à une lutte plus efficace contre cette forme extrême d'exclusion sociale.

La stratégie européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, décidée en décembre 2000 par le Conseil européen de Nice, se base sur des objectifs communs que l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne (UE) s'engage à réaliser au travers de Plans d'Action Nationaux en faveur de l'inclusion sociale (PAN/inclusion) qu'ils soumettent à la Commission européenne¹. Ces objectifs comprennent notamment l'accès à des logements décents.

Selon le rapport conjoint sur l'inclusion sociale (2003-2005) adopté par la Commission et le Conseil des ministres de l'UE au début de l'année 2004², l'élaboration de stratégies intégrées pour prévenir et réduire le nombre des personnes exposées à l'exclusion liée au logement constitue un des défis fondamentaux à relever par l'Union et ses Etats membres. Comme l'indique ce rapport, certains PAN/inclusion, dont celui remis par le Luxembourg, ne présentent aucun chiffre relatif à la population exposée à l'exclusion liée au logement, alors que la quantification et la connaissance fine de ce phénomène sont des prérequis indispensables à la définition des politiques devant permettre de lutter contre celui-ci de façon appropriée.

Pour pallier ce déficit d'information, une enquête exhaustive auprès des usagers des centres de jour, des centres de nuit, des centres d'accueil et des logements encadrés a été conduite en février 2006. Cette enquête, dont les résultats sont présentés dans ce rapport, est l'aboutissement d'un travail collectif qui a réuni les services du Ministère de la Famille et de l'Intégration, les structures et les communes oeuvrant dans le domaine de la prise en charge des personnes exposées à l'exclusion liée au logement et le CEPS/INSTEAD.

La première partie de ce rapport précise l'objectif et la méthodologie de l'enquête. La deuxième partie décrit l'organisation et le déroulement de l'enquête sur le terrain. Les résultats sont présentés dans la troisième partie et la quatrième partie amorce une réflexion sur la mise en place d'outils qui devraient permettre d'évaluer régulièrement la problématique des personnes souffrant de l'exclusion liée au logement.

¹ Les pays de l'Union européenne des Quinze ont soumis leur premier PAN/inclusion en juin 2001, et leur deuxième en juillet 2003. Quant aux nouveaux Etats membres, qui ont rejoint l'Union en mai 2004, ils ont remis leur premier plan en juillet 2004. Sous une forme modifiée, les prochains PAN/inclusion devront être soumis en septembre 2006.

² Ce rapport a été élaboré sur la base des 15 PAN/inclusion soumis en juillet 2003.

1. Objectif et méthodologie de l'enquête

1.1 Objectif de l'enquête

- **Améliorer la connaissance de l'exclusion liée au logement**

Comme de très nombreux pays occidentaux, le Luxembourg souffrait jusque là d'un déficit d'information concernant le phénomène de l'exclusion liée au logement.³ Combien sont-ils ? Qui sont-ils ? Quelles sont les causes de ce phénomène ? Sont-ils plus nombreux aujourd'hui qu'hier ? Leur profil a-t-il évolué au cours du temps ? Les causes de l'exclusion liée au logement ont-elles changé ? (*Pour un aperçu rapide des causes et des dimensions de l'exclusion liée au logement relevées dans la littérature, cf. annexe 1*).

Répondre à toutes ces interrogations nécessite :

- de définir l'exclusion liée au logement, c'est-à-dire déterminer les critères permettant de savoir qui ranger sous l'étiquette « exposée à l'exclusion liée au logement », puisque ce sont ces critères qui détermineront le nombre de personnes souffrant de l'exclusion liée au logement,
- puis de disposer d'un outil qui permet de recenser et de connaître les principales caractéristiques de la population exposée à l'exclusion liée au logement.

L'objectif de l'enquête auprès des personnes souffrant de l'exclusion liée au logement, conduite en février 2006, vise donc à créer une première base de connaissances sur la problématique de l'exclusion liée au logement au Luxembourg. Dans la mesure où cette enquête est exhaustive, elle permet de mesurer l'ampleur du phénomène, de décrire le profil des personnes confrontées à ce phénomène et d'en cerner les principales causes.

Evidemment, comme cette enquête constitue une première, ou presque, elle ne permet pas de comparer la situation de 2006 par rapport au passé. Par contre, l'année 2006 constituera désormais la référence pour analyser l'évolution du phénomène.

Jusque là, seuls les rapports d'activité annuels des différents Ministères compétents dans le domaine de l'exclusion liée au logement et les rapports d'activité annuels des associations en charge de cette population présentaient des chiffres sur les personnes souffrant de l'exclusion liée au logement. Mais ces chiffres, bien que reflétant une réalité, n'offraient pas la possibilité de mesurer l'ampleur du phénomène car ils souffraient de l'absence d'une définition harmonisée des personnes exposées à l'exclusion liée au logement et de l'impossibilité de pouvoir être additionnés pour rendre compte de la

³ Cette lacune a été mise en évidence lors de la participation du Luxembourg au programme des « Peer Reviews » de la Commission Européenne à Londres en mai 2004. Ce programme vise à évaluer et à comparer les bonnes pratiques dans un domaine spécifique afin de promouvoir la transférabilité de ces bonnes pratiques dans les pays participants.

situation nationale. En effet, une même personne pouvait être comptabilisée à plusieurs reprises (phénomène du double comptage particulièrement connu chez les personnes souffrant de l'exclusion liée au logement qui fréquentent différentes structures durant une année).

En 1994, 1995 et 1996⁴, sous l'impulsion de la FEANTSA (Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-abri), un dénombrement des personnes exposées à l'exclusion liée au logement a été mené par le CEPS/INSTEAD. Sur base du volontariat, les associations oeuvrant dans le domaine de l'exclusion liée au logement devaient indiquer le nombre d'usagers fréquentant leur structure pendant une journée déterminée. Bien que des chiffres aient pu être produits (343 personnes en 1996), ils ne peuvent être comparés à ceux produits pour 2006 car les méthodes de dénombrement, le caractère volontaire de la participation à l'enquête et le champ de l'enquête sont différents.

- **Définir la population confrontée à l'exclusion liée au logement**

La définition de la population confrontée à l'exclusion liée au logement constitue un objectif sous-jacent de ce projet. Les critères retenus pour déterminer les personnes souffrant de l'exclusion liée au logement déterminent le nombre et le profil des personnes concernées par l'exclusion liée au logement. Ces critères ont été retenus par un groupe de travail composé d'un représentant du Ministère de la Famille et de l'Intégration, de représentants de structures oeuvrant dans le domaine de l'exclusion liée au logement et de membres du CEPS/INSTEAD.

La population ainsi définie est composée des usagers des services d'hébergement de longue durée et de courte durée, des centres de jour et enfin des logements encadrés (*voir 1.2.2 pour un développement de la définition*).

1.2 Méthodologie : les étapes préparatoires à l'enquête

La conduite d'une enquête auprès des personnes exposées à l'exclusion liée au logement nécessite, en amont, une somme de discussions, de réflexions et d'investigations afin de garantir le succès d'un tel exercice. Ces travaux ont été menés au sein d'un groupe de travail. Outre l'expertise de chacun des membres du groupe de travail dans le domaine de l'exclusion liée au logement et la conduite d'enquêtes, ces travaux se sont aussi appuyés sur les expériences et les méthodologies développées au niveau national et international. La mise en commun de ces expériences et de ces connaissances a abouti à définir le

⁴ Pels, Monique, Wagner, Alain, « Situation des sans-abri au Grand-Duché de Luxembourg », Rapport national pour la FEANTSA, CEPS/INSTEAD, 1994.

Pels, Monique, « Situation des sans-abri au Grand-Duché de Luxembourg », Rapports nationaux pour la FEANTSA, CEPS/INSTEAD, 1995 et 1996.

champ de l'enquête, à établir le contenu du questionnaire d'enquête et à définir la période de référence et la période de collecte de l'enquête.

1.2.1 Un travail en partenariat : la constitution d'un groupe de travail

Les différents échanges qui ont jalonné la présentation de la maquette de ce projet ont abouti à la constitution d'un groupe de travail composé de compétences spécifiques et complémentaires.

➤ Réunions avec les représentants des Ministères

Les modalités de l'organisation de l'étude ont été présentées au Ministère de la Famille et de l'Intégration, commanditaire de l'étude, lors d'une réunion avec les responsables de ce Ministère. Puis, le projet a été présenté aux services compétents du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Égalité des Chances, ministères impliqués dans la problématique de l'exclusion liée au logement.

➤ Prise de contact avec les associations

L'adhésion des structures qui oeuvrent dans le domaine de l'exclusion liée au logement à ce projet est une condition nécessaire à son succès. Afin d'informer les associations en contact avec la population cible du projet d'enquête et dans le but de constituer un groupe de travail permettant aux associations de participer activement à la préparation de l'enquête, elles ont été invitées à une réunion au cours de laquelle l'objectif et les modalités du projet ont été présentés.

➤ Constitution d'un groupe de travail

A l'issue de cette réunion, un groupe de travail composé d'un représentant du Ministère de la Famille et de l'Intégration, de représentants de structures s'occupant des personnes souffrant de l'exclusion liée au logement et de représentants du CEPS/INSTEAD a été constitué.

➤ Les missions confiées à ce groupe de travail sont :

- Le développement d'une définition de l'exclusion liée au logement dans le contexte luxembourgeois.
- L'élaboration du questionnaire d'enquête.
- La détermination de la période de référence et de la période de collecte de l'enquête.

1.2.2 Définition de la population confrontée à l'exclusion liée au logement

Pour définir la population confrontée à l'exclusion liée au logement, c'est-à-dire la population cible de l'enquête, le groupe de travail s'est très largement inspiré de la typologie ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion – Typologie européenne de l'exclusion liée au logement). Néanmoins, de légères adaptations ont dû être opérées pour tenir compte des réalités nationales.

- **ETHOS : une typologie européenne de l'exclusion liée au logement**

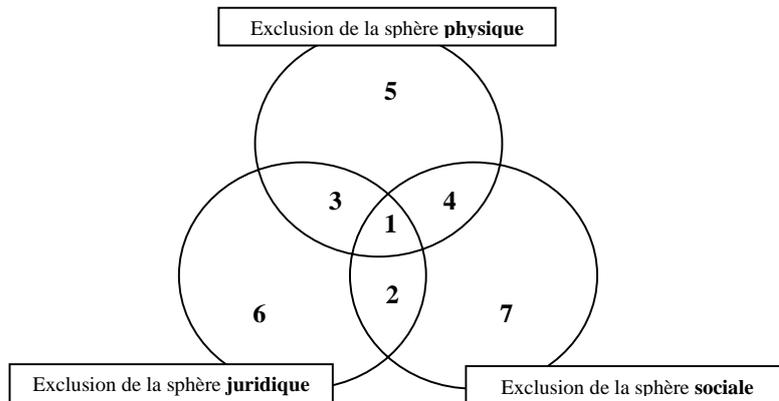
La typologie ETHOS est le résultat des travaux réalisés par des chercheurs dans le cadre de l'Observatoire Européen sur le Sans-abrisme de la FEANTSA. Elle a été mise au point par les coordinateurs de l'Observatoire, à savoir Bill Edgar et Henk Meert (2005).

La définition de l'exclusion liée au logement ne se limite pas seulement aux personnes vivant dans la rue mais elle permet d'appréhender l'exclusion liée au logement d'une façon plus large en incluant aussi les situations des personnes en logements inadéquats et précaires.

Le contexte international de l'Observatoire a aussi permis de développer une définition « souple », adaptable à chaque réalité nationale tout en autorisant une comparabilité des chiffres produits entre les différents pays.

La définition ETHOS de la FEANTSA se base d'abord sur une représentation conceptuelle de l'exclusion liée au logement. Selon Edgar et Meert, trois sphères (*cf. schéma 1*) qui peuvent définir un foyer ont été identifiées, et leur absence peut causer l'exclusion liée au logement. Pour eux, « *'Avoir un foyer' peut être compris comme : 'disposer d'une habitation (ou d'un espace) décente et suffisante en regard de ses besoins et de ceux de sa famille' (sphère physique), 'y disposer d'une certaine intimité et pouvoir y entretenir des relations sociales' (sphère sociale) et 'en avoir la jouissance exclusive, pérenne et attitrée' (sphère juridique)* ». (Edgar et Meert, 2005, p.14)

Schéma 1 : Les domaines de l'exclusion liée au logement sous toutes ses formes



Source : Edgar et Meert (2005, p.14)

Ce schéma a permis de développer une définition conceptuelle de l'exclusion liée au logement. Cette définition conceptuelle couvre les sept champs théoriques de l'exclusion liée au logement de la façon suivante (cf. tableau 1.1).

Tableau 1.1 Les sept champs théoriques d'exclusion liée au logement

	Catégorie conceptuelle	Sphère physique	Sphère juridique	Sphère sociale
Sans-abrisme	1 Sans-abri	Pas d'habitation	Pas d'espace dont la jouissance est exclusive et attitrée	Pas d'espace privé et sûr où entretenir des relations sociales
	2 Sans-logement	Dispose pour vivre d'un endroit adapté au logement	Pas d'espace dont la jouissance est exclusive et attitrée	Pas d'espace privé sûr où entretenir des relations sociales
Exclusion liée au logement	3 Logement précaire et inadéquat	Dispose d'un endroit pour vivre (ni pérenne ni adapté au logement)	Pas de sécurité du logement	Dispose d'un espace où entretenir des relations sociales
	4 Logement inadéquat et isolement social dans un logement occupé légalement	Habitation inadéquate (inadapté au logement)	Contrat de location et/ou sécurité du logement	Pas d'espace privé et sûr où entretenir des relations sociales
	5 Logement inadéquat (mais pérenne)	Habitation inadéquate (inadaptée au logement)	Contrat de location et/ou sécurité du logement	Dispose d'un espace où entretenir des relations sociales
	6 Logement précaire (mais adéquat)	Dispose d'un endroit pour vivre	Pas de sécurité du logement	Dispose d'un espace où entretenir des relations sociales
	7 Isolement social dans un logement pérenne et adéquat	Dispose d'un endroit pour vivre	Contrat de location et/ou sécurité du logement	Pas d'espace privé sûr où entretenir des relations sociales

Source : Edgar et Meert (2005, p.15)

Note de lecture : Les personnes de la catégorie conceptuelle numéro 1 « Sans-abri » sont exclues des sphères physiques, sociales et juridiques (intersection des 3 sphères du schéma N°1). Les personnes de la catégories numéro 2 « sans-logement » sont exclues des sphères juridiques et sociales (intersection de deux sphères du schéma numéro 1) mais elles disposent d'un endroit « physique » pour vivre.

- **De l'adaptation de la typologie ETHOS au contexte luxembourgeois à une définition opératoire de la population cible**

Au-delà du cadre conceptuel de la typologie ETHOS, une définition opérationnelle a été élaborée permettant aux différents pays membres de l'Observatoire Européen sur le Sans-abrisme de la FEANTSA d'adapter les sous-catégories opérationnelles aux contextes nationaux.

A partir de cette définition opérationnelle, le groupe de travail a classé les différents services et structures qui œuvrent dans le domaine de l'exclusion liée au logement (*cf. tableau 1.2*).

Au final, seuls les services et structures classés dans les 7 premières catégories opérationnelles ont été retenus pour définir la population cible à dénombrer et à enquêter.

Les 7 catégories qui composent la population cible à dénombrer et à enquêter se définissent comme suit :

Catégorie 1. Les personnes vivant dans la rue

Il s'agit du « *noyau dur* » (Edgar et Meert, 2005) des personnes exposées à l'exclusion liée au logement. Ces personnes vivent principalement dans ce que l'on appelle généralement « l'espace public ». Elles changent souvent d'endroit, passent par la rue, par des abris provisoires et improvisés, par un foyer de nuit.

Comme les expériences antérieures ont montré les difficultés d'atteindre et de dénombrer cette population (définition des lieux à enquêter, personnel nécessaire, questions d'éthique), le groupe de travail a décidé de ne pas enquêter directement dans les rues ou dans « l'espace public ». Par contre, les personnes vivant dans la rue ou « l'espace public » et en contact avec un service qui leur est destiné (« Streetwork » d'Inter-actions asbl) le jour de l'enquête⁵ sont dénombrées et enquêtées.

Pour contourner les difficultés liées au recensement de cette population, une estimation de leur nombre a été demandée aux services de Police de Luxembourg-Ville.

Catégorie 2. Les personnes dans les hébergements d'urgence

Il s'agit des personnes qui dorment dans des foyers de nuit, et qui doivent quitter ces foyers le matin. Les personnes qui bénéficient de bons d'hôtels dans le cadre de l'action hiver ont été incluses dans cette catégorie.

Catégorie 3. Les personnes en foyer d'hébergement (centre d'accueil mixte)

Il s'agit des personnes hébergées dans des logements de court séjour, des logements provisoires ou transitoires. Ce type de logement est souvent caractérisé par une organisation communautaire des infrastructures. Les centres d'accueil mixtes concernent tous types d'usagers : logements de 2^e phase pour les personnes venant des foyers de nuits, structures pour toxicomanes ou de la psychiatrie extrahospitalière à l'exception des centres d'accueil pour femmes qui font partie de la catégorie suivante.

⁵ Voir aussi sous 2.2 Limites de l'enquête

Catégorie 4. Les personnes en foyer d'hébergement (centre d'accueil) et logement encadré pour femmes

Les femmes exclues du logement sont le plus souvent victimes des violences conjugales. Elles ont été reprises sous la catégorie 4 en distinguant les centres d'accueil des logements encadrés.

Catégorie 5. Les personnes en hébergement pour immigrés

Le groupe de travail a décidé de ne pas inclure les structures pour les demandeurs d'asiles dans l'enquête. En principe, les demandeurs d'asile sont pris en charge par l'Etat et leur situation est très spécifique.

Les travailleurs immigrés hébergés dans des foyers qui leurs sont réservés ont eux aussi été exclus de l'enquête.

Par contre, si des demandeurs d'asile ou des travailleurs immigrés ont été rencontrés dans une des structures enquêtées, ils participaient à l'enquête.

Catégorie 6. Les personnes sortant d'institutions

Il s'agit des personnes qui sortent soit des institutions pénales, soit des institutions de soins au moment de la période de collecte d'enquête (le mois précédent pour les institutions pénales et la semaine de référence pour les institutions de soins et les hôpitaux).

Les responsables du CHNP (Centre hospitalier neuro-psychiatrique) nous ont signalé qu'une vingtaine de personnes restent « hospitalisées » au CHNP parce qu'elles n'ont pas d'endroit où aller. Ces personnes n'ont pas quitté le CHNP lors de la période de collecte l'enquête. Mais, compte tenu de leur situation, elles ont été considérées comme étant exclues du logement et donc intégrées dans l'enquête.

Catégorie 7. Les personnes bénéficiaires d'un logement accompagné

Il s'agit des personnes qui sont logées dans des logements accompagnés et qui bénéficient d'un suivi ou d'un accompagnement.

Selon Edgar et Meert (2005) « *le logement accompagné s'est développé dans un contexte de désinstitutionnalisation et d'intégration des services à la personne au sein de la collectivité, d'où les diverses formules d'accompagnement et de logement* ».

Comme pour les centres d'accueil mixtes, les usagers de ce type de logement présentent des problématiques variées : personnes exposées à l'exclusion liée au logement en voie de stabilisation, toxicomanes ou personnes avec des troubles de santé mentale.

Tableau 1.2 Définition ETHOS opérationnelle et adaptée au contexte luxembourgeois*

* La définition utilisée se base sur les travaux de l'Observatoire au moment de l'enquête. La dernière publication (Edgar et Meert, novembre 2005) connaît quelques modifications mineures.

CATEGORIE CONCEPTUELLE		CATEGORIE OPERATIONELLE	SOUS-CATEGORIE	DEFINITION GENERIQUE	STRUCTURES ET SERVICES ENQUETES AU LUXEMBOURG
SANS ABRI	1	Vivant dans un espace public	1.1	« Habitant de la rue » sans contact avec services destinés aux personnes sans abri	Visite de terrain avec Police
			1.2	« Habitant de la rue » mais en contact avec des travailleurs sociaux de rue	« Streetwork » d'Inter-actions
	2	Séjour dans un hébergement d'urgence et/ou forcé de passer plusieurs heures par jour dans un espace public	1.3	Foyers de jour	Téistuff, Stëmm vun der Strooss, Abridado
			2.1	Abri d'accès direct	Foyer de nuit "Nuetseil"
			2.2	Hébergement précaire (chambre d'hôtel pour une nuit, par exemple)	Hôtel Walsheim et foyer de nuit à Esch/Alzette, dans le cadre de "l'Action hiver" organisée par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, la Caritas Accueil et Solidarité et la Ville d'Esch/Alzette
			2.3	Foyer de court séjour	Foyer Ulysse-court séjour + lits d'urgences
3	Foyer d'hébergement pour sans domicile fixe /logement provisoire	3.1	Foyer de court séjour pour sans domicile	CNDS : Openthalt-office du logement à Luxembourg	
		3.2	Logement provisoire (de transition et durée de séjour définie)	Foyer Ulysse-longue durée, Caritas Oseraie, CNDS Foyer de l'entraide, Néi Arbecht et structures Neiers	
		3.3	Logement provisoire (plus longue durée de séjour)	CNDS Foyer de l'entraide, Néi Arbecht et structures Neiers, Caritas logements encadrés, Caritas Réfugiés	

SANS LOGEMENT <i>(suite)</i>	4	Foyer d'hébergement/refuge pour femmes	4.1	Logement type « centre d'accueil »	Eeschweiler Haus Edith Stein, Foyer Sichem, Foyer Paula Bové, Fondation Pro Familia, Fraenhaus, Foyer Sud, Groupe Jeunes Mamans, Meedercheshaus, Noémi, Hôtel maternel
			4.2	Logement accompagné	Eeschweiler Haus Edith Stein, Foyer Sichem, Foyer Paula Bové, Fondation Pro Familia, Fraenhaus, Foyer Sud, Centre Ozanam
	5	Centre d'hébergement pour demandeurs d'asile et immigrés	5.1	Foyers pour travailleurs migrants	Les foyers pour travailleurs immigrés ne sont pas enquêtés.
			6	Personnes sortant d'institutions	Service Central d'Assistance Sociale (SCAS)
	7	Logement accompagné spécialisé pour les sans domicile fixe	6.1	Institutions pénales (durée de séjour définie au niveau national)=> libération endéans la semaine de référence et qui n'ont pas d'adresse fixe	Services sociaux des hôpitaux, Institutions thérapeutiques et CHNP
			6.2	Institutions de soins et hôpital => sortie endéans la semaine de référence et qui n'ont pas d'adresse fixe	
		7.1	Logement accompagné communautaire (destiné à un groupe d'utilisateurs bien défini)	Liewen dobaussen, Logements post thérapeutiques, Foyer Useldange et Foyer Manternach Jugend- an Drogenhëllef, PAMO, Jongenheem Gamo	
		7.2	Logement accompagné individuel	Ennerdach, Wunnéngshëllef, Jugend- an Drogenhëllef, Aide au logement-Caritas, CNDS, Jongenheem Gamo, Centre de Santé Mental, Centre Emmanuel, Co-labor, Réseau psy, Immo-Stëmm	
LOGEMENT PRECAIRE	8	Sans bail	8.1	Hébergé provisoirement par la famille ou par des amis (pas par choix) (registres de services sociaux ou de logement)	

LOGEMENT PRECAIRE <i>(suite)</i>	9	Mandat d'expulsion	8.2	Logé dans habitations sans bail de (sous-) location (squat exclu)	Justice de paix, communes Service d'aide aux victimes-femmes en détresse Rapport du SAMU social
			9.1	Application d'ordre légal d'expulsion (location)	
	10	Violence	9.2	Avis de saisie (propriété)	
			10.1	Vivant sous menace de violence du partenaire ou de la famille (incidents enregistrés pas la police)	
LOGEMENT INADEQUAT	11	Structure provisoire	11.1	Mobil home / caravane (qui n'est pas un logement destiné aux vacances)	Campings, Cité Syrdall
	12	Logement inhabitable	12.1	Habitations déclarées inhabitables conformément à la législation nationale (occupées)	Inspection sanitaire
	13	Surpeuplement sévère	13.1	Norme nationale de surpeuplement la plus sévère	EU-SILC/PSELL

1.2.3 L'élaboration du questionnaire d'enquête

Outre le dénombrement des personnes exposées à l'exclusion liée au logement, l'objectif de l'enquête auprès des personnes souffrant de l'exclusion liée au logement vise aussi à dresser leur profil et à tenter de cerner les causes du phénomène. Le questionnaire d'enquête doit donc être construit dans ce sens. Différentes étapes ont concouru à son élaboration : des entretiens exploratoires et l'administration du questionnaire auprès d'un échantillon de personnes exposées à l'exclusion liée au logement.

➤ Les entretiens exploratoires

L'objectif des entretiens exploratoires est de développer une meilleure connaissance des dimensions de l'objet de l'étude.

Les entretiens exploratoires ont concerné quinze personnes souffrant de l'exclusion liée au logement contactées dans les centres de jour de la Caritas Accueil et Solidarité (CAS) « Téistuff » et de l'Abrigado du Comité National de Défense Sociale et dans le « Foyer Sud » du Conseil National des Femmes du Luxembourg. A côté des entretiens avec des usagers des structures d'hébergement, quelques entretiens ont été réalisés avec le personnel de la CAS et de l'Abrigado/Nuetséil.

L'analyse des entretiens nous a permis de développer un questionnaire mieux adapté à la réalité du terrain et d'optimiser l'organisation de l'enquête, notamment en direction des usagers des centres de jour et de nuit.

➤ Le test du questionnaire

La phase de test du questionnaire vise à valider son contenu, sa compréhension par la personne enquêtée, sa structure et sa durée. Le questionnaire a été testé auprès d'une dizaine de personnes dans les centres de jour « Téistuff » et « Abrigado ».

Suite à ces tests, des adaptations ont été nécessaires pour aboutir à la version finale du questionnaire.

➤ Le contenu du questionnaire

Les questions abordées dans le questionnaire couvrent les domaines suivants :

- profil sociodémographique (sexe, âge, nationalité, état-civil, niveau d'études...);
- situation familiale et relationnelle ;
- situation professionnelle ;
- sources de revenus ;
- santé ;
- type d'hébergement actuel;
- parcours résidentiel ;
- causes de l'exclusion liée au logement.

1.2.4 La période de référence et la période de collecte de l'enquête

Les critères retenus pour définir la période de référence obéissent à une approche transversale. Une personne sera considérée comme souffrant de l'exclusion liée au logement si le jour où a eu lieu l'enquête elle a été dans une des deux situations suivantes : elle a eu recours aux services d'un centre de jour et/ou elle a dormi dans une structure d'hébergement la veille de l'enquête.

Pour des raisons pratiques, la période de collecte de l'enquête n'a pas pu se dérouler sur un jour mais elle a dû être étendue à une semaine complète : du 6 février au 12 février 2006. Le choix du mois de février a été dicté par la fréquence plus importante du recours aux différents services et structures d'hébergement pendant les mois d'hiver.

2. Organisation et déroulement de l'enquête : le terrain

Le travail de terrain est une étape cruciale pour une enquête. Compte tenu du profil de la population (difficilement joignable par téléphone ou par courrier) et de l'objet de l'enquête, elle s'est déroulée en face à face selon la méthode papier-crayon. Les enquêtes ont été réalisées par le personnel des différentes structures d'accueil et d'hébergement et par des membres du CEPS/INSTEAD.

La période de collecte de l'enquête a été fixée du 6 février au 12 février. Mais, compte tenu de l'ampleur de la tâche et des contraintes au niveau de la mobilisation du personnel des structures sur une fenêtre de temps aussi courte, l'enquête a dû être conduite en deux phases :

1. une première phase auprès des centres du jour et de nuit, réalisée par le personnel du CEPS/INSTEAD et, pour le « Foyer Ulysse » et la « Téistuff » de la Caritas en collaboration avec une partie du personnel ;
2. une deuxième phase auprès des structures de logements, des centres d'accueil et des logements accompagnés réalisée par le personnel de ces organismes et le personnel du CEPS/INSTEAD.

La forte mobilité des personnes exposées à l'exclusion liée au logement entre les différents services, même sur une période aussi courte, impose deux remarques.

La première concerne **le double comptage**. Un des problèmes majeurs que l'on peut rencontrer dans ce type d'enquête est le double comptage d'une partie de la population du fait de leur forte mobilité d'un organisme à l'autre. Pour éviter ce problème, une question, visant à identifier les personnes qui avaient déjà été interrogées pour cette enquête ouvrait le questionnaire.

La deuxième remarque découle de la première et concerne l'impossibilité du dénombrement des usagers des services de ressourcement et d'hébergement par organisme ou par association. En effet, le fait d'éviter le double comptage, c'est-à-dire de dénombrer et de n'interroger qu'une seule fois les personnes passant par plusieurs structures durant la période de collecte de l'enquête, rend ce type d'exercice irréalisable. Rappelons que le premier objectif de l'enquête était de dénombrer le nombre des personnes selon les groupes de la définition ETHOS et que c'est le critère du lieu où les personnes ont dormi la nuit précédant l'enquête qui a été choisi pour classer les personnes.

2.1 L'enquête auprès des centres de jour et de nuit

➤ **L'enquête auprès des centres de jour et des foyers de nuit a commencé le 6 février** et a été réalisée par le personnel du CEPS/INSTEAD et un bénévole du CAS :

- à la « Stëmm vun der Strooss » à Esch/Alzette de 10 heures jusqu'à 17 heures ;

- au foyer de nuit (dans le cadre de la Wanteraktioun) de la Ville d'Esch-sur-Alzette de 17 heures jusqu'à 22 heures ;

- à l'Hôtel Walsheim à Luxembourg-ville, où se rendent généralement les personnes sans abri qui reçoivent un bon d'hôtel du CAS dans le cadre de la « Wanteraktioun » organisée par le Ministère de la Famille et la Caritas.

➤ **Le 7 février à partir de 8 heures :**

- les personnes sortantes du foyer de nuit « Ulysse » du CAS ont été contactées dans la « Téistuff » ainsi que les usagers venant de l'extérieur ;

- une deuxième équipe d'enquêteurs du CEPS a commencé à enquêter vers 10 heures auprès de la « Stëmm vun der Strooss » ;

- entre 16 heures et 24 heures chez « Abrigado » et la « Nuetséil ».

➤ **Pour compléter l'enquête et compte tenu de son expérience du terrain**, la Police de Luxembourg-Ville avait été sollicitée pour estimer le nombre de personnes vivant dans la rue. Face aux difficultés d'estimer la taille de cette population, la Police a préféré ne pas s'aventurer dans ce type d'estimation.

2.2 L'enquête auprès des structures des centres d'accueil et du logement accompagné

L'enquête auprès des structures du logement accompagné et des centres d'accueil a été réalisée majoritairement par le personnel de ces structures. A cette fin, un membre de l'équipe d'enquête du CEPS/INSTEAD a rencontré un responsable et les membres du personnel des différentes associations pour rappeler les lignes directrices et l'objectif de l'enquête, expliquer le questionnaire et répondre aux questions éventuelles du personnel.

La réalisation de l'enquête auprès de leurs usagers était une charge de travail supplémentaire pour le personnel de ces structures. Cette surcharge de travail nécessitait une organisation temporelle différente afin de permettre au personnel des associations de réaliser l'enquête dans des conditions favorables. Le groupe de travail a donc décidé que les questionnaires pouvaient être administrés en dehors de la période de collecte de l'enquête à condition que les personnes interrogées aient occupé les chambres ou les logements au moment de cette période de collecte.

2.3 Liste des organismes contactés

La liste suivante présente les organismes et associations contactés pour la réalisation de l'enquête.

Tableau 2.1 : Liste des organismes ayant participé à l'enquête

Abrigado
Caritas-aide au logement
Caritas-Accueil et Solidarité/Téistuff/Foyer Ulysse
Caritas-Logements encadrés
Caritas-Roseraie
Caritas-Refugiés
Centre de Santé Mentale
Centre Emmanuel
CHNP
Centre Thérapeutique Useldange
CNDS-Foyers et service de l'entraide
CNDS-Néi Arbecht
CNDS-Structure Neiers
Colabor
Foyer Sud
Ennerdach
Femmes en détresse-Fraenhaus
Femmes en détresse-Mederchershaus
Fondation Jugend-an Drogenhëllef
Gamo-Jongenheem
Inter-actions
Liewen dobaussen
Noémi-Accueil
Nuetséil
PAMO
Porte Ouverte Hôtel Maternel
Porte Ouverte-Paul Bové
Porte Ouverte-Sichem/Maison rouge/Jeunes
Porte Ouverte-Foyer Edith Stein
Porte Ouverte-Centre Ozanam
Pro-Familia-Foyer pour femmes
Réseau psy-Psychesch Hëllef Dobaussen
SCAS-Gestion Sortie Prison
Services sociaux des hôpitaux
Stëmm vun der Strooss-Luxembourg
Stëmm vun der Strooss-Esch
Syrdallschlass Manternach
Wanterfoyer-Ville Esch
Foyer Openthalt-Ville de Luxembourg
Wunnéngshëllef
Hôtel Walsheim (Wanteraktioun)

Note : le Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux (C.E.R.R.M.) et le Drop In n'ont pas participé à l'enquête.

3. Présentation des résultats

Dénombrer et caractériser la population prise en charge par les centres de jour, les centres de nuit, les centres d'accueil et les logements encadrés sont les objectifs de ce projet. Après avoir présenté les résultats du dénombrement de ces personnes, nous exposerons les principales caractéristiques de cette population, à savoir ses caractéristiques sociodémographiques, son environnement familial et amical, sa situation par rapport au marché du travail, par rapport aux revenus, sa perception de son état de santé, les raisons qui l'ont amenée vers cette situation ainsi que sa perception des structures d'accueil. Dans la mesure où cette enquête constitue une première, une mise en relief des résultats dans le temps n'est pas possible. Par contre, les résultats sont comparés à ceux observés pour l'ensemble de la population du pays dès que des données comparables sont disponibles⁶.

3.1 Dénombrement de la population

- *Une population de 715 personnes*

Le nombre de personnes majeures⁷ exposées à l'exclusion liée au logement, selon la définition retenue dans le cadre de ce projet et pour la période de collecte de l'enquête, à savoir du 6 février 2006 au 12 février 2006, s'élève à 715 personnes.

Au total, 737 personnes de plus de 18 ans ont été contactées. Compte tenu de la mobilité des personnes enquêtées sur la période de collecte de l'enquête, 22 personnes ont en fait été contactées deux fois. Elles n'ont toutefois été comptabilisées qu'une seule fois.

Le nombre de personnes qui ont accepté de participer à cette enquête est de 568, soit un taux de participation de 79%. Les statistiques présentées dans la suite de ce document sont donc produites à partir des informations collectées auprès de ces seules 568 personnes et n'ont pas pu être redressées pour tenir compte de la non-réponse⁸.

Tableau 3.1 Les grands chiffres de l'enquête

	N	%
Nombre de contacts	737	
Personnes contactées à 2 reprises	22	
Population cible	715	100%
Population cible ayant participé à l'enquête	568	79%
Population cible ayant refusé de participer à l'enquête	147	21%

⁶ Lorsque des données sur l'ensemble de la population du pays sont disponibles, la source en sera l'enquête EU-SILC/PSELL3 qui se réfère à l'année 2004.

⁷ Les enfants mineurs qui vivent avec leurs parents n'ont pas été comptabilisés.

⁸ Un redressement n'est possible que lorsque des informations sur l'ensemble de la population dénombrée (âge, sexe, nationalité....) sont connues.

Tableau 3.2 Les chiffres de l'enquête par structure*

	Personnes contactées	Personnes déjà recensées dans une autre structure	Personnes ayant participé à l'enquête	Personnes ayant refusé de participer à l'enquête
Abrigado/Nuetséil-**	24/18=42	5/0	7/12	12/6
Caritas-aide au logement	1	1	0	0
Caritas-Accueil et Solidarité/Téistuff/Foyer Ulysse**	9/39/29=77	1/0/0	8/30/26	0/9/3
Caritas-Logements encadrés	12	2	9	1
Caritas-Roseaie	6	0	6	0
Caritas-Refugiés (reconnus)	28	3	22	3
Centre de Santé Mentale	25	0	24	1
Centre Emmanuel	7	0	6	1
CHNP	25	0	22	3
Centre Thérapeutique Useldange	20	0	12	8
CNDS-Foyers et service de l'entraide	33	0	32	1
CNDS-Néi Arbecht	3	0	3	0
CNDS-Structure Neiers	8	0	8	0
Colabor	3	0	3	0
Foyer Sud	5	0	5	0
Ennerdach	26	0	25	1
Femmes en détresse-Fraenhaus	19	0	18	1
Femmes en détresse-Mederchershaus	1	0	1	0
Fondation Jugend-an Drogenhëllef	11	0	11	0
Gamo-Jongenheem	12	0	12	0
Inter-actions	22	8	9	5
Liewen dobaussen	26	0	20	6
Noémi-Accueil	2	0	2	0
PAMO	9	0	8	1
Porte Ouverte Hôtel Maternel	4	0	4	0
Porte Ouverte-Paul Bové	4	0	4	0
Porte Ouverte-Sichem/Maison rouge/Jeunes	8	0	8	0
Porte Ouverte-Foyer Edith Stein	6	0	6	0
Porte Ouverte-Centre Ozanam	13	0	13	0
Pro-Familia-Foyer pour femmes	11	0	11	0
Réseau psy-Psychesch Hëllef Dobaussen	14	0	14	0
SCAS-Gestion Sortie Prison	2	0	1	1
Service sociaux des hôpitaux	3	0	2	1
Stëmm vun der Strooss-Luxembourg	70	0	42	28
Stëmm vun der Strooss-Esch	49	0	29	20
Syrdallschlass Manternach	7	0	4	3
Wanterfoyer-Ville Esch***	7	0	4	3
Foyer Openthalt-Ville de Luxembourg	9	0	8	1
Wunnéngshëllef	88	2	70	16
Hôtel Walsheim	19	0	7	12
Total	737	22	568	147

* Cette liste correspond aux structures auxquelles les personnes exposées à l'exclusion liée au logement ont été rattachées dans la base de données.

** Ces structures ont été regroupées parce qu'il n'a pas toujours été aisé de distinguer les usagers des foyers de nuit et des centres de jours lors du travail de terrain.

*** Le nombre d'usagers du « Wanterfoyer Esch » est faible parce que la plupart d'entre eux avaient déjà été interviewés à la « Stëmm vun der Strooss » à Esch/Alzette.

- ***Un dénombrement par degré d'exclusion liée au logement***

Par rapport à l'exclusion liée au logement, la population confrontée à cette exclusion est une population fort hétérogène. Partant de la typologie ETHOS (typologie européenne de l'exclusion liée au logement), neuf groupes ont ainsi été constitués. La répartition des personnes par groupe s'est opérée par rapport à leur réponse à la question « Où avez-vous dormi la nuit précédant l'enquête ? ». Deux groupes appartiennent à la catégorie conceptuelle « SANS ABRI » d'ETHOS (Rue et Foyer de nuit) et cinq groupes appartiennent à la catégorie conceptuelle « SANS LOGEMENT » (Centre d'accueil mixte, Centre d'accueil pour femmes, Logement encadré pour femmes, Logement encadré mixte et Institution). Afin de délimiter le champ de l'enquête, seules ces deux catégories conceptuelles avaient été retenues lors de l'élaboration du projet d'enquête.

Mais, la réalité du terrain, le fait que les utilisateurs des structures d'accueil de jour ont aussi été enquêtés et le fait que la répartition des individus s'est opérée par rapport au lieu où ils ont passé la nuit précédant l'enquête ont participé à l'élargissement du champ retenu au départ. A côté des groupes rangés dans les deux catégories conceptuelles « sans abri » et « sans logement », deux autres groupes ont ainsi vu le jour : « Logement personnel » et « Logé dans la famille ou chez des amis ».

Les groupes d'analyse selon Ethos adaptés au contexte luxembourgeois

N° Groupe	Désignation	Catégories conceptuelles Ethos
1	Rue	SANS ABRI
2	Foyer de nuit	
3	Centre d'accueil mixte	SANS LOGEMENT
4	Centre d'accueil femmes	
5	Logement encadré femmes	
6	Institution	
7	Logement encadré mixte	
8	Logement personnel	AUTRE SITUATION
9	Logé dans la famille ou chez des amis	

Sur les 715 personnes dénombrées⁹ (cf. tableau 3.3), 30 personnes ont passé la nuit précédant l'enquête dans la rue et 136 ont dormi dans un foyer de nuit. Ces personnes représentent 23% de la population dénombrée et appartiennent à la catégorie la plus mal lotie en termes d'exclusion liée au logement : les « sans-abri » selon la définition ETHOS.

Les personnes hébergées dans des centres d'accueil et dans des logements encadrés, c'est-à-dire ceux appartenant à la catégorie « sans logement » selon la définition ETHOS, forment quant à elles 59% de la population enquêtée : 103 personnes ont dormi dans un centre d'accueil mixte, 38 dans un centre d'accueil réservé aux femmes, 31 personnes dans un logement encadré pour femmes, 209 dans un logement encadré mixte et 40 dans

⁹ L'information relative au lieu où les personnes ont passé la nuit précédant l'enquête et qui permet de classer les individus dans les différents groupes a été collectée à l'aide du questionnaire d'enquête. Cette information est donc disponible pour les 568 personnes ayant répondu au questionnaire. Par contre, pour les 147 personnes ayant refusé de participer à l'enquête cette information n'est pas directement disponible. Elles ont donc été classées par rapport à la structure où elles ont été recensées.

une institution (soit hébergées dans une institution hospitalière, soit sorties d'une institution pénitentiaire).

Les 18% restants ont dormi dans leur logement personnel (88 personnes)¹⁰ ou ont été logées dans leur famille ou chez des amis (38 personnes).

Tableau 3.3 Répartition des personnes dénombrées selon l'endroit où elles ont passé la nuit précédant l'enquête et taux de participation à l'enquête

	Personnes dénombrées		Personnes ayant participé à l'enquête	
	N	%	N	Taux de participation à l'enquête (%)
Rue	30	4	12	40
Foyer de nuit	137	19	84	61
Centre d'accueil mixte	103	14	90	87
Centre d'accueil femmes	39	5	39	100
Logement encadré femmes	31	4	30	97
Institution	40	6	35	87
Logement encadré mixte	209	29	173	83
Logement personnel	88	12	69	78
Famille / Ami	38	5	36	95
Total	715	100	568	79

- *Un taux de participation à l'enquête élevé, mais variable selon le degré d'exclusion liée au logement*

Le taux de participation global à l'enquête est de 79% mais ce taux varie fortement en fonction du degré d'exclusion liée au logement (*cf. tableau 3.3*). Plus le degré d'exclusion liée au logement est fort (rue et foyer de nuit), moins le taux de participation à l'enquête est élevé. Ainsi, le taux de participation n'est que de 40% pour les personnes ayant séjourné dans la rue, 61% pour les personnes ayant dormi dans un foyer de nuit alors qu'il est largement supérieur à 80% pour les personnes en centre d'accueil et en logement encadré.

Compte tenu du faible taux de participation des personnes ayant dormi dans la rue (40%) et de l'effectif réduit des répondants (12 personnes), lorsque des résultats seront produits pour ce groupe ils devront être maniés avec une extrême prudence et ne seront pas commentés en détail. Pour les autres groupes, le taux de participation à l'enquête et/ou le nombre de personnes ayant répondu à l'enquête autorisent la production de résultats et de commentaires. Mais ces résultats ne valent que pour les personnes ayant répondu. Ils ne peuvent pas être extrapolés à l'ensemble des personnes dénombrées au sein des différents groupes.

¹⁰ Il s'agit de personnes ayant fréquenté un centre de jour mais qui ont dormi la nuit précédant l'enquête dans leur logement personnel (surtout des locataires de chambres meublées, de studios et d'appartements).

3.2 Profil sociodémographique

- *Selon le genre : légèrement plus d'hommes que de femmes*

La population enquêtée se compose de 54% d'hommes, soit une légère surreprésentation des hommes par rapport à l'ensemble de la population du pays.

Les hommes et les femmes ne sont pas répartis de la même façon au sein des différents groupes (cf. tableau 3.4). Les hommes sont plus fréquemment logés dans les foyers de nuit. Ils sont 23% dans ce cas pour 4% des femmes. Proportionnellement, les femmes sont plus fréquemment dans des centres d'accueil ou des logements encadrés. Le fait que certaines structures d'accueil et certains logements encadrés ne sont réservés qu'aux femmes explique en partie cette distribution. Par ailleurs, comme les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à avoir la garde des enfants, elles sont certainement moins enclines à se diriger vers les foyers de nuit qui n'acceptent que les personnes adultes seules.

Tableau 3.4 Distribution par sexe de la population enquêtée selon l'endroit où elle a dormi la nuit précédant l'enquête (%)

	Hommes	Femmes	Total
Rue	2	2	2
Foyer de nuit	23	4	14
Centre d'accueil mixte	19	12	16
Centre d'accueil femmes	0	15	7
Logement encadré femmes	0	11	5
Institution	8	4	6
Logement encadré mixte	24	37	30
Logement personnel	15	8	11
Famille / Ami	8	4	6
Total	100	100	100

Lecture : parmi les 307 hommes enquêtés, 23% ont dormi dans un foyer de nuit. Parmi les 261 femmes enquêtées, 4% ont dormi dans un foyer de nuit. Parmi l'ensemble des 568 personnes enquêtées, 14% ont dormi dans un foyer de nuit.

- *Selon l'âge : une population relativement jeune*

En termes d'âge, la population souffrant de l'exclusion liée au logement est relativement jeune. La moitié d'entre elle est âgée de 18 à 34 ans. Seuls 9% ont plus de 55 ans. Comparée à l'ensemble de la population de plus de 18 ans, la population souffrant de l'exclusion liée au logement affiche une importante surreprésentation des 18-24 ans et des 25-34 ans (cf. tableau 3.5). Ainsi, les personnes exposées à l'exclusion liée au logement de 18 à 24 ans composent 24% de cette population alors que dans l'ensemble de la population majeure les 18-24 ans ne représentent que 11% de la population. Pour les 25-34 ans, ces taux sont respectivement de 26% et 18%. Les hommes exposés à l'exclusion liée au logement sont un peu plus âgés que les femmes. En moyenne, 35,6 ans pour les hommes contre 33,3 ans pour les femmes.

Tableau 3.5 Répartition de la population enquêtée et de l'ensemble de la population par classe d'âge (%)

	Population enquêtée	Ensemble de la population de 18 ans et plus
18-24 ans	24	11
25-34 ans	26	18
35-44 ans	27	22
45-54 ans	14	19
55 ans et plus	9	31
Total	100	100

Lecture : parmi les 568 personnes enquêtées, 24% ont entre 18 et 24 ans. Parmi l'ensemble de la population de 18 ans et plus, cette part n'est que de 11%.

La répartition des personnes exposées à l'exclusion liée logement par groupe et par âge (cf. tableau 3.6) reflète en partie le processus de réinsertion dans les différents types de structure. Ceci est particulièrement vrai lorsque l'on compare la répartition par âge entre les centres d'accueil et les logements encadrés. Les centres d'accueil sont souvent, mais pas nécessairement, un passage obligé avant d'intégrer un logement encadré. De ce fait, on constate que les personnes en centre d'accueil ont une structure par âge plus jeune que les personnes en logement encadré. Cela se vérifie particulièrement pour les centres d'accueil et les logements réservés aux femmes. Soulignons aussi que les personnes logées dans la famille ou chez des amis, c'est-à-dire celles fréquentant les foyers de jour, sont particulièrement jeunes alors que les usagers des foyers du jour qui dorment dans leur logement personnel présentent la structure d'âge la plus vieille.

Tableau 3.6 Répartition, par groupe, de la population enquêtée selon l'âge et âge moyen

Groupes (effectifs)	Classe d'âge (%)						Age moyen
	18-24	25-34	35-44	45-54	55 +	Total	
Rue (12)	42	25	0	33	0	100	31,7
Foyer de nuit (84)	19	33	29	7	12	100	35,4
Centre d'accueil mixte (90)	26	16	27	17	16	100	38,0
Centre d'accueil femmes (39)	53	21	21	5	0	100	28,7
Logements encadrés femmes (30)	7	33	33	20	7	100	37,9
Institution (35)	9	26	23	34	9	100	40,5
Logements encadrés mixtes (173)	25	29	29	9	8	100	45,5
Logement personnel (69)	8	15	39	26	12	100	42,6
Famille/Ami (36)	44	33	8	6	8	100	29,9
Total (568)	24	26	27	14	9	100	35,6

Lecture : parmi les 84 personnes qui ont dormi dans un foyer de nuit, 19% ont entre 18 et 24 ans. L'âge moyen des personnes qui ont dormi dans un foyer de nuit est de 35,4 ans.

- **Selon la nationalité : une surreprésentation des ressortissants hors UE**

Les Luxembourgeois (55%), les ressortissants d'un pays non membre de l'UE des 25 (15%), les Portugais (13%) et les Français (6%) forment les groupes les plus importants parmi la population exposée à l'exclusion liée au logement (cf. tableau 3.7). Les

ressortissants d'un pays non membre de l'UE des 25 y sont surreprésentés puisqu'ils ne composent que 5% de la population totale de 18 à 70 ans¹¹.

Tableau 3.7 Répartition de la population enquêtée et de l'ensemble de la population par nationalité (%)

	Population enquêtée	Ensemble de la population de 18 à 70 ans
Luxembourgeois	55	60
Portugais	13	14
Français	6	5
Italiens	4	4
Belges	2	4
Allemands	2	3
Autres UE des 15	2	5
UE 10 nouveaux entrants	2	0
Reste du monde	15	5
Total	100	100

Lecture : parmi les 568 personnes enquêtées, 55% possèdent la nationalité luxembourgeoise. Parmi l'ensemble de la population de 18 à 70 ans, cette part est de 60%.

Par degrés d'exclusion liée au logement (cf. tableau 3.8), les différences les plus marquées concernent la répartition de la population au sein des centres d'accueil pour femmes et au sein des logements encadrés pour femmes. Dans ces deux groupes, on note une forte surreprésentation des ressortissantes d'un pays autre que ceux de l'UE des 25. Par contre, dans les centres d'accueil mixte et les institutions, on note une surreprésentation des Luxembourgeois.

Tableau 3.8 Répartition par groupe de la population enquêtée selon la nationalité (%)

Groupes (effectifs)	Luxembourgeois	Autres pays de l'UE-15	Pays nouveaux entrants dans l'UE	Reste du monde	Total
Rue (12)	42	17	0	42	100
Foyer de nuit (84)	47	33	4	17	100
Centre d'accueil mixte (90)	69	24	1	6	100
Centre d'accueil femmes (39)	47	24	0	29	100
Logement encadré femmes (30)	27	40	3	30	100
Institution (35)	74	20	0	6	100
Logement encadré mixte (173)	56	32	1	12	100
Logement personnel (69)	58	27	2	14	100
Famille / Ami (36)	42	36	0	22	100
Total (568)	55	29	2	15	100

Lecture : parmi les 84 personnes qui ont dormi dans un foyer de nuit, 47% possèdent la nationalité luxembourgeoise.

¹¹ Comme l'essentiel de la population enquêtée a moins de 70 ans, la comparaison se fait par rapport à l'ensemble de la population de 18 à 70 ans et non pas par rapport à l'ensemble de la population de 18 ans et plus.

- **Selon le niveau d'éducation : peu ont dépassé le secondaire inférieur**

Comparée à l'ensemble de la population du même âge (18-70 ans), la population souffrant de l'exclusion liée au logement dispose d'un niveau de formation relativement faible (cf. tableau 3.9). Près de 2 personnes sur 3 (62%) de la population enquêtée ont au mieux un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, 30% ont atteint le secondaire supérieur et 7% ont fait des études supérieures¹². Pour l'ensemble de la population, ces taux sont de 39%, 36% et 25%.

Tableau 3.9 Répartition de la population enquêtée et de l'ensemble de la population par niveau de formation (%)

	Population enquêtée	Ensemble de la population de 18 à 70 ans
Primaire	41	26
Secondaire inférieur	21	13
Secondaire supérieur	30	36
Enseignement supérieur	7	25
Total	100	100

Lecture : parmi les 500 personnes enquêtées (68 personnes n'ont pas souhaité ou pu renseigner leur niveau de formation), 41% ont un niveau de formation ne dépassant pas le primaire. Parmi l'ensemble de la population de 18 à 70 ans, cette part est de 26%.

Si le niveau d'éducation des personnes exposées à l'exclusion liée au logement est globalement faible par rapport à l'ensemble de la population, on ne peut relever de fortes différences entre les différents degrés d'exclusion liée au logement (cf. tableau 3.10). Les personnes en centre d'accueil pour femmes affichent les niveaux de formation les plus élevés. Plus de la moitié d'entre elles ont au moins atteint le niveau d'enseignement secondaire supérieur.

Tableau 3.10 Répartition par groupe de la population enquêtée selon le niveau d'éducation (%)

Groupes (effectifs)	Primaire	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Enseignement supérieur	Total
Rue (11)	27	9	55	9	100
Foyer de nuit (78)	53	18	22	6	100
Centre d'accueil mixte (79)	35	33	27	5	100
Centre d'accueil femmes (31)	23	23	42	13	100
Logement encadré femmes (24)	58	8	25	8	100
Institution (33)	45	21	27	6	100
Logement encadré mixte (148)	35	26	34	5	100
Logement personnel (64)	48	10	27	15	100
Famille / Ami (32)	47	19	28	6	100
Total (500)	41	21	30	7	100

Lecture : parmi les 78 personnes qui ont dormi dans un foyer de nuit et qui ont renseigné leur niveau de formation, 53% n'ont pas dépassé le primaire.

¹² Sur les 568 personnes enquêtées, 68 n'ont pas voulu ou n'ont pas pu indiquer leur niveau de formation.

3.3 L'environnement familial et amical

Le fait de vivre seul, d'avoir connu une séparation, le déficit des relations, qu'elles soient familiales ou amicales, sont des situations qui rendent les personnes plus vulnérables à l'exclusion. Par ailleurs, l'exclusion liée au logement, ne pas avoir un « chez soi », constitue un frein au développement des relations sociales.

- **Une forte représentation des célibataires et des divorcé(e)s/séparé(e)s**

Selon l'état civil, la population souffrant de l'exclusion liée au logement est très largement composée de personnes n'ayant jamais été mariées (63%) (cf. tableau 3.11). Les personnes divorcées ou séparées représentent 29% de cette population, les personnes mariées 6% et les personnes veuves 2%. Par rapport à l'ensemble de la population du pays, on constate une forte surreprésentation des personnes jamais mariées et des personnes divorcées ou séparées dans la population enquêtée. En effet, la population totale du pays âgée de 18 à 70 ans est composée de 28% de personnes jamais mariées, de 8% de personnes divorcées ou séparées, de 59% de personnes mariées et de 4% de personnes veuves. La surreprésentation des moins de 25 ans parmi la population exposée à l'exclusion liée au logement n'explique qu'une partie de la surreprésentation des personnes jamais mariées. En effet, la part des non mariées est importante quel que soit l'âge. Quant à la surreprésentation des personnes divorcées ou séparées dans la population enquêtée, elle met en évidence l'effet d'une rupture affective dans le processus de risque d'exclusion.

Par degré d'exclusion liée au logement (cf. tableau 3.12), on note une légère surreprésentation des hommes mariés chez ceux ayant dormi dans un logement encadré et chez ceux ayant dormi dans la famille. Par contre, dans les foyers de nuit et dans les institutions, on note une légère surreprésentation des hommes divorcés, séparés ou veufs. Mais, chez les hommes, les différences entre les groupes ne sont pas fortement marquées. Par contre, chez les femmes, les différences sont plus nettes. Chez les femmes ayant dormi dans un logement encadré et celles ayant dormi dans leur logement personnel, on note une forte surreprésentation des divorcées, séparées. Elles composent respectivement 67% et 65% de ces deux groupes. A contrario, les femmes en foyer de nuit sont essentiellement des femmes célibataires.

Tableau 3.11 Répartition de la population enquêtée et de l'ensemble de la population selon la situation matrimoniale (%)

	Population enquêtée			Ensemble de la population de 18 à 70 ans		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Jamais marié (e)	68	56	63	32	25	28
Marié(e)	6	7	6	59	59	59
Veuf (ve)	1	3	2	1	6	4
Séparé(e)	5	13	8	2	1	1
Divorcé(e)	20	21	21	6	8	7
Total	100	100	100	100	100	100

Lecture : parmi les 307 hommes enquêtés, 68% n'ont jamais été mariés. Parmi les 261 femmes enquêtées, 56% n'ont jamais été mariées. Parmi l'ensemble des 568 personnes enquêtées, 63% n'ont jamais été mariées. Parmi l'ensemble de la population de 18 à 70 ans, ces parts sont respectivement de 32%, 25% et 28%.

Tableau 3.12 Répartition par groupe de la population enquêtée selon l'état civil (%)

Groupes (effectifs : hommes-femmes)	Hommes				Femmes			
	Jamais marié	Marié	Divorcé, séparé, Veuf	Total	Jamais mariée	Mariée	Divorcée, séparée, veuve	Total
Rue (6 -6)	83	0	17	100	100	0	0	100
Foyer de nuit (72-12)	65	4	31	100	73	0	27	100
Centre d'accueil mixte (57-33)	72	2	26	100	55	12	33	100
Centre d'accueil femmes (0 -39)	/	/	/	/	58	5	37	100
Logement encadré femmes (0-30)	/	/	/	/	30	3	67	100
Institution (24-11)	58	4	38	100	45	18	36	100
Logement encadré mixte (76-97)	72	12	16	100	63	7	30	100
Logement personnel (48-21)	63	4	33	100	30	5	65	100
Famille / Ami (24-12)	75	13	13	100	92	0	8	100
Total (307-261)	68	6	25	100	56	7	37	100

Lecture : parmi les 72 hommes qui ont dormi dans un foyer de nuit, 65% n'ont jamais été mariés. Parmi les 12 femmes qui ont dormi dans un foyer de nuit, 73% n'ont jamais été mariées.

- **Surtout des personnes vivant seules mais aussi des personnes seules avec des enfants**

Faisant pendant au profil des personnes souffrant de l'exclusion liée au logement selon l'état civil, 65% des personnes vivent seules c'est-à-dire qu'elles ne vivent ni avec un conjoint, ni avec leur(s) enfant(s) (cf. tableau 3.13). Une personne sur dix vit avec un conjoint mais sans enfant, 16% vivent seules avec leurs enfants et 9% vivent en couple avec des enfants. Mais cette répartition varie fortement en fonction du groupe ; reflétant les publics qu'hébergent les différentes structures d'hébergement. Les foyers de nuit, les centres d'accueil mixtes et les institutions hébergent essentiellement des personnes seules. Les centres d'accueil et les logements encadrés réservés aux femmes hébergent une très forte proportion (70%) de femmes seules avec enfant(s). Quant aux logements encadrés mixtes, ils hébergent un public plus varié. C'est dans ce type d'hébergement que se trouvent la plupart des personnes en couple avec enfant(s). La répartition des personnes ayant dormi la veille de l'enquête dans leur logement personnel est assez proche de celle de l'ensemble de la population enquêtée. Enfin, les personnes ayant dormi dans la famille ou chez des amis vivent plus fréquemment en couple sans enfant.

Tableau 3.13 Répartition par groupe de la population enquêtée selon le type de ménage (%)

Groupes (effectifs)	Seul sans enfant	En couple sans enfant	Seul avec enfant(s)	En couple avec enfant(s)	Total
Rue (12)	83	17	0	0	100
Foyer de nuit (84)	84	16	0	0	100
Centre d'accueil mixte (90)	82	7	2	9	100
Centre d'accueil femmes (39)	30	0	70	0	100
Logement encadré femmes (30)	27	0	70	3	100
Institution (35)	91	6	3	0	100
Logement encadré mixte (173)	53	9	17	22	100
Logement personnel (69)	73	14	9	5	100
Famille / Ami (36)	61	28	8	3	100
Total (568)	65	10	16	9	100

Lecture: parmi les 84 personnes qui ont dormi dans un foyer de nuit, 84% vivent seules sans enfant.

Note: une personne est en couple lorsqu'elle a indiqué vivre avec un conjoint. On peut supposer que certaines personnes ont répondu qu'elles vivaient avec un conjoint (« partager la vie ») même si elles ne partageaient pas le même logement.

- **La fréquence des contacts avec les enfants**

Si certaines personnes exposées à l'exclusion liée au logement vivent avec leur(s) enfant(s), d'autres en sont séparées. La moitié de la population souffrant de l'exclusion liée au logement a des enfants. Mais ce sont surtout les femmes qui sont concernées puisque 70% des femmes qui ont répondu au questionnaire ont des enfants, contre 35% des hommes. Parmi les femmes souffrant de l'exclusion liée au logement ayant des enfants, 66% vivent avec eux (essentiellement dans les logements accompagnés) alors que chez les hommes ayant des enfants, à peine 20% vivent avec leurs enfants.

Pour les personnes souffrant de l'exclusion liée au logement ayant des enfants qui ne vivent pas avec elles, soit tout de même une personne de la population enquêtée sur trois, la fréquence des contacts avec ces enfants s'établit comme suit : 54% indiquent avoir très souvent ou souvent des contacts, 30% en avoir parfois ou rarement et 16% ne plus en avoir (cf. tableau 3.14). Ce sont les personnes en foyer de nuit et en institution qui présentent le plus grand déficit en termes de contacts avec leurs enfants. Par contre, les personnes en centre d'accueil pour femmes et en logement encadré pour femmes ont de très fréquents contacts avec leurs enfants. A travers ces résultats, il faut lire le fait que les mères conservent plus fréquemment des contacts avec leurs enfants que les pères puisque les foyers de nuit et les institutions hébergent surtout des hommes alors que, par définition, les centres d'accueil pour femmes et les logements encadrés pour femmes hébergent exclusivement des femmes.

Tableau 3.14 Répartition, par groupe, de la population enquêtée ayant au moins un enfant ne vivant pas avec elle selon la fréquence des contacts (%)

Groupes (effectifs)	Très souvent / souvent	Parfois / rarement	Jamais	Total
Rue (7)	14	86	0	100
Foyer de nuit (27)	37	33	30	100
Centre d'accueil mixte (27)	52	41	7	100
Centre d'accueil femmes (14)	77	15	8	100
Logement encadré femmes (13)	85	15	0	100
Institution (12)	33	33	33	100
Logement encadré mixte (51)	61	20	20	100
Logement personnel (30)	52	30	19	100
Famille / Ami (6)	50	33	17	100
Total (187)	54	30	16	100

Lecture: parmi les 27 personnes qui ont dormi dans un foyer de nuit et qui ont au moins un enfant ne vivant pas avec elles, 37% indiquent avoir très souvent ou souvent des contacts avec leur(s) enfant(s).

- **La fréquence des contacts avec le père et/ou la mère**

Dans l'ensemble de la population enquêtée 77% des personnes ont au moins un parent (père ou mère) vivant. Et pour ces personnes, la fréquence des contacts avec leur(s) parent(s) s'établit comme suit : 47% indiquent avoir très souvent ou souvent des contacts, 37% indiquent avoir parfois ou rarement des contacts et 16% n'avoir plus de contacts (cf. tableau 3.15).

Le déficit des contacts est particulièrement élevé pour les personnes en foyer de nuit et en institution. Par contre les personnes en centre d'accueil pour femmes, en logement encadré pour femmes et celles logées dans leur famille ou chez des amis sont proportionnellement plus nombreuses à entretenir fréquemment des contacts avec leur(s) parent(s).

Tableau 3.15 Répartition par groupe de la population enquêtée ayant encore au moins un parent en vie selon la fréquence des contacts (%)

Groupes (effectifs)	Très souvent / souvent	Parfois / rarement	Jamais	Total
Rue (9)	11	33	56	100
Foyer de nuit (59)	33	39	27	100
Centre d'accueil mixte (62)	31	50	19	100
Centre d'accueil femmes (35)	56	32	12	100
Logement encadré femmes (26)	65	27	8	100
Institution (25)	28	44	28	100
Logement encadré mixte (144)	53	37	10	100
Logement personnel (51)	50	28	22	100
Famille / Ami (26)	65	27	8	100
Total (437)	47	37	16	100

Lecture : parmi les 59 personnes qui ont dormi dans un foyer de nuit et qui ont encore au moins un parent en vie, 33% indiquent qu'ils ont très souvent ou souvent des contacts avec eux.

- **Les contacts avec les autres membres de la famille**

En élargissant le concept de famille au-delà des enfants et des parents (père, mère), une personne exposée à l'exclusion liée au logement sur trois indique avoir très souvent ou souvent des contacts avec d'autres membres de la famille, 41% indiquent en avoir parfois ou rarement et 26% n'en avoir jamais (*cf. tableau 3.16*). Ici encore, les personnes hébergées en foyer de nuit sont celles qui ont le moins de contacts avec d'autres membres de la famille.

Tableau 3.16 Répartition par groupe de la population enquêtée selon la fréquence de contact avec un autre membre de la famille (autre que parent ou enfant) (%)

Groupes (<i>effectifs</i>)	Très souvent / souvent	Parfois / rarement	Jamais	Total
Rue (12)	8	25	67	100
Foyer de nuit (84)	17	42	41	100
Centre d'accueil mixte (90)	30	46	24	100
Centre d'accueil femmes (39)	47	42	11	100
Logement encadré femmes (30)	47	43	10	100
Institution (35)	26	49	26	100
Logement encadré mixte (173)	43	41	16	100
Logement personnel (69)	27	32	41	100
Famille / Ami (36)	33	33	33	100
Total (568)	33	41	26	100

Lecture : parmi les 84 personnes qui ont dormi dans un foyer de nuit, 17% indiquent avoir très souvent ou souvent des contacts avec un autre membre de la famille.

- **Face à un coup dur ? Y'a-t-il quelqu'un sur qui compter ?**

Plus de la moitié des personnes souffrant de l'exclusion liée au logement (58%) indiquent connaître un ami sur qui compter. Les hommes exposés à l'exclusion liée au logement disent moins fréquemment que les femmes (51% contre 66%) connaître quelqu'un sur qui compter. Comparées à l'ensemble de la population, les personnes exposées à l'exclusion liée au logement sont bien plus nombreuses à indiquer ce déficit puisque seuls 10% de l'ensemble de la population du pays âgée de 18 à 64 ans disent ne pas connaître une personne sur qui compter en cas de coup dur. À côté de l'exclusion liée au logement, ils accumulent un déficit en matière de liens sociaux, déficit qui résulte souvent des situations d'exclusion.

Les personnes en foyer de nuit, celles en institution et celles résidant dans un logement personnel sont celles qui déclarent le moins fréquemment connaître une personne sur qui compter (*cf. tableau 3.17*). Par contre, les personnes en centre d'accueil et en logement encadré pour femmes sont celles qui indiquent le plus souvent connaître une personne sur qui compter. En fait, plus le degré d'exclusion liée au logement est fort, moins les relations familiales et amicales sont intenses.

Tableau 3.17 Part, par groupe, de la population enquêtée indiquant avoir un ami sur qui compter en cas de besoin (%)

Groupes (effectifs)	%
Rue (12)	55
Foyer de nuit (84)	41
Centre d'accueil mixte (90)	66
Centre d'accueil femmes (39)	84
Logement encadré femmes (30)	77
Institution (35)	40
Logement encadré mixte (173)	60
Logement personnel (69)	44
Famille / Ami (36)	71
Total (568)	58

Lecture : parmi les 84 personnes qui ont dormi dans un foyer de nuit, 41% indiquent avoir un ami sur qui compter en cas de besoin.

3.4 La situation par rapport au marché du travail

- **35% exercent une activité professionnelle, surtout à travers les mesures pour l'emploi et les mesures d'insertion**

Exclusion liée au logement et exclusion du monde du travail vont souvent de pair. Les personnes souffrant de l'exclusion liée au logement sont 35% à déclarer travailler. Ce taux est sensiblement le même chez les hommes (36%) et chez les femmes (32%). Parmi les personnes qui travaillent, la moitié d'entre elles bénéficient d'une mesure pour l'emploi, que ce soit à travers les dispositifs mis en place par l'administration de l'emploi (ADEM) ou ceux mis en place dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG), et 40% bénéficient d'un contrat de travail (cf. tableau 3.18). Compte tenu de leur faible niveau de formation, les personnes exposées à l'exclusion liée au logement ayant un emploi occupent surtout des emplois d'ouvriers (63%) ou de personnels des services (22%), c'est-à-dire dans des emplois assez peu rémunérateurs (cf. tableau 3.19).

Tableau 3.18 Répartition de la population enquêtée ayant un emploi selon le type de contrat (%)

	Hommes	Femmes	Total
Contrat de travail	32	50	39
Mesures ADEM, RMG	55	40	49
Contrat d'apprentissage	3	7	5
Autres situations	10	3	7
Total	100	100	100

Lecture : parmi les 110 hommes enquêtés ayant un emploi, 32% indiquent avoir un contrat de travail. Parmi les 94 femmes enquêtées ayant un emploi, 50% indiquent avoir un contrat de travail. Parmi l'ensemble des 194 personnes enquêtées ayant un emploi, 39% indiquent avoir un contrat de travail.

Tableau 3.19 Répartition de la population enquêtée ayant un emploi selon le type d'emploi (%)

	Hommes	Femmes	Total
Profession intermédiaire	5	11	7
Employé de type administratif	8	7	8
Personnel des services	16	29	22
Ouvrier	71	53	63
Total	100	100	100

Lecture : parmi les 110 hommes enquêtés ayant un emploi, 71% occupent un emploi d'ouvrier. Parmi les 94 femmes enquêtées ayant un emploi, 53% occupent un emploi d'ouvrier. Parmi l'ensemble des 194 personnes enquêtées ayant un emploi, 63% occupent un emploi d'ouvrier.

Les personnes en foyer de nuit, celles en institution et celles en centre d'accueil pour femmes sont celles qui présentent les taux d'emploi les plus bas (*cf. tableau 3.20*). Ils oscillent autour de 10% seulement. Par contre, celles en centre d'accueil mixte, en logement encadré pour femmes et celles ayant un logement personnel ont des taux qui varient entre 42% et 60%. Les personnes en logement encadré pour femmes et celles en logement encadré mixte, c'est-à-dire celles qui, parmi les personnes exclues du logement sont les « mieux loties », ont le plus souvent un contrat de travail (*cf. tableau 3.21*).

Tableau 3.20 Part, par groupe, des personnes enquêtées exerçant une activité professionnelle (%)

Groupes (effectifs : hommes-femmes-total)	Hommes	Femmes	Total
Rue (6 -6-12)	17	0	8
Foyer de nuit (72-12-84)	11	9	11
Centre d'accueil mixte (57-33-88)	54	33	47
Centre d'accueil femmes (0 -39-39)	/	11	11
Logement encadré femmes (0-30-30)	/	60	60
Institution (24-11-35)	4	9	6
Logement encadré mixte (76-97-173)	61	32	45
Logement personnel (48-21-69)	33	65	42
Famille / Ami (24-12-36)	33	42	36
Total (307-261-568)	36	32	35

Lecture : parmi les 72 hommes enquêtés qui ont dormi en foyer de nuit, 11% exercent une activité professionnelle. Parmi les 12 femmes enquêtées qui ont dormi dans un foyer de nuit, 9% exercent une activité professionnelle. Parmi l'ensemble des 84 personnes qui ont dormi dans un foyer de nuit, 11% exercent une activité professionnelle.

Tableau 3.21 Répartition, par groupe, des personnes enquêtées ayant un emploi selon le type de contrat (%)

Groupes (effectifs)	Contrat de travail	Mesures ADEM, RMG	Autres situations	Total
Rue (1)	(a)	(a)	(a)	(a)
Foyer de nuit (9)	(a)	(a)	(a)	(a)
Centre d'accueil mixte (41)	32	51	17	100
Centre d'accueil femmes (5)	(a)	(a)	(a)	(a)
Logement encadré femmes (17)	71	24	6	100
Institution (2)	(a)	(a)	(a)	(a)
Logement encadré mixte (77)	44	45	10	100
Logement personnel (29)	21	72	7	100
Famille / Ami (13)	31	54	15	100
Total (194)	39	48	13	100

Lecture : parmi les 77 personnes enquêtées qui ont dormi dans un logement encadré mixte et ayant un emploi, 44% ont un contrat de travail.

Note : (a) les pourcentages ne sont pas indiqués car les effectifs sont trop faibles.

- **Face à l'emploi : la situation des personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle**

Parmi les personnes exposées à l'exclusion liée au logement qui ne travaillent pas, soit 65% de la population enquêtée, la moitié indique faire des démarches pour trouver un emploi (51% des hommes et 46% des femmes) tandis que l'autre moitié ne se situe pas dans cette perspective. Ce sont surtout les problèmes de santé (invalidité, maladie) et de garde d'enfants (surtout pour les femmes) qui sont mis en avant par les personnes souffrant de l'exclusion liée au logement pour expliquer le fait qu'elles ne sont pas actuellement à la recherche d'emploi (cf. tableau 3.22). Quelques-uns évoquent l'impossibilité de travailler parce qu'ils ne remplissent pas les conditions pour obtenir un permis de travail. Ce sont les personnes qui sont en foyer de nuit, dans les centres d'accueil pour femmes et celles qui sont logées dans leur famille ou chez des amis, c'est-à-dire des personnes plutôt plus jeunes que dans les autres groupes, qui indiquent le plus fréquemment chercher un emploi (cf. tableau 3.23).

Tableau 3.22 Raisons évoquées par les personnes enquêtées sans emploi pour expliquer le fait qu'elles ne cherchent pas d'emploi

	%
Pensionné(e)	6
Invalidité/Maladie	28
Pas d'autorisation de travail	5
Raisons de santé	36
Découragé	5
Doit s'occuper des enfants	13
Maternité	1
Autres raisons	17

Lecture : parmi les 192 personnes enquêtées sans emploi, 28% ne sont pas à la recherche d'un emploi pour cause d'invalidité ou de maladie.

Note : la somme des pourcentages est supérieure à 100 car plusieurs raisons pouvaient être évoquées.

Tableau 3.23 Part, par groupe, des personnes enquêtées n'exerçant pas une activité professionnelle et indiquant être à la recherche d'un emploi (%)

Groupes (effectifs : hommes-femmes-total)	Hommes	Femmes	Total
Rue (5-6-11)	80	33	55
Foyer de nuit (64-11-75)	61	60	61
Centre d'accueil mixte (26-22-48)	35	32	33
Centre d'accueil femmes (0-34-34)	/	74	74
Logement encadré femmes (0-12-12)	/	58	58
Institution (23-10-33)	48	20	39
Logement encadré mixte (30-66-96)	40	33	35
Logement personnel (32-8-40)	39	57	42
Famille / Ami (16-7-23)	69	57	65
Total (196-176-372)	51	46	48

Lecture : parmi les 64 hommes enquêtés qui ont dormi dans un foyer de nuit et qui n'exercent pas une activité professionnelle, 61% indiquent être à la recherche d'un emploi. Parmi les 11 femmes enquêtées qui ont dormi dans un foyer de nuit et qui n'exercent pas une activité professionnelle, 60% indiquent être à la recherche d'un emploi. Parmi les 75 personnes enquêtées qui ont dormi dans un foyer de nuit et qui n'exercent pas une activité professionnelle, 61% indiquent être à la recherche d'un emploi.

Les personnes sans emploi sont nombreuses à ne pas avoir participé intensément au marché du travail récemment : 70% d'entre elles indiquent ne pas avoir eu d'emploi rémunéré plus de 6 mois d'affilée au cours des deux dernières années, et la moitié d'entre elles indiquent avoir eu une activité rémunérée pour la dernière fois avant 2004. Les circonstances dans lesquelles ces personnes ont quitté ou perdu leur dernier emploi sont variées (cf. tableau 3.24) : 23% indiquent un licenciement, 21% une démission, 20% une fin de contrat et 35% évoquent d'autres causes (santé, grossesse, problèmes familiaux et personnels pour l'essentiel), causes qui ont vraisemblablement entraîné une démission. Plus que des raisons économiques, les réponses fournies par les personnes souffrant de l'exclusion liée au logement semblent indiquer que ce sont surtout des événements personnels qui sont à l'origine de la perte ou du départ de leur dernier emploi.

Tableau 3.24 Répartition des causes de la perte du dernier emploi pour les personnes enquêtées ne travaillant pas actuellement et ayant déjà travaillé auparavant (%)

	Hommes	Femmes	Total
Licenciement	25	20	23
Démission	20	23	21
Fin de contrat	21	20	20
Autres raisons	35	36	35
Total	100	100	100

Lecture : parmi les 177 hommes enquêtés ne travaillant pas actuellement et ayant déjà travaillé auparavant, 25% ont perdu leur dernier emploi suite à un licenciement. Parmi les 133 femmes enquêtées ne travaillant pas actuellement et ayant déjà travaillé auparavant, 20% ont perdu leur dernier emploi suite à un licenciement. Parmi les 310 personnes enquêtées ne travaillant pas actuellement et ayant déjà travaillé auparavant, 21% ont perdu leur dernier emploi suite à un licenciement.

3.5 Les sources de revenus

- *80% disposent de ressources personnelles*

L'enquête auprès des personnes exposées à l'exclusion liée au logement ne s'est pas donnée pour objectif de mesurer le montant des revenus dont disposent les personnes souffrant de l'exclusion liée au logement mais uniquement de faire le relevé des types de revenus dont elles disposent. Si 80% de la population enquêtée indiquent disposer de ressources personnelles (*le montant de ces ressources est inconnu*), les personnes les plus exclues en matière de logement sont aussi celles qui disposent le moins fréquemment de ressources personnelles (*cf. tableau 3.25*). En effet, les personnes en foyer de nuit ne sont que 43% à disposer de ressources personnelles. Celles en centre d'accueil pour femmes (59%) et les hommes vivant chez la famille ou chez des amis (58%) disposent eux aussi moins souvent de ressources personnelles que les autres groupes.

Tableau 3.25 Part, par groupe, des personnes enquêtées disposant de ressources personnelles (%)

Groupes (effectifs : hommes-femmes-total)	Hommes	Femmes	Total
Rue (6 -6-12)	50	0	25
Foyer de nuit (72-12-84)	46	27	43
Centre d'accueil mixte (57-33-88)	87	91	89
Centre d'accueil femmes (0 -39-39)	/	59	59
Logement encadré femmes (0-30-30)	/	100	100
Institution (24-11-35)	79	100	86
Logement encadré mixte (76-97-173)	96	98	97
Logement personnel (48-21-69)	85	95	88
Famille / Ami (24-12-36)	58	83	67
Total (307-261-568)	75	86	80

Lecture : parmi les 72 hommes enquêtés qui ont dormi dans un foyer de nuit, 46% disposent de ressources personnelles. Parmi les 12 femmes enquêtées qui ont dormi dans un foyer de nuit, 27% disposent de ressources personnelles. Parmi les 84 personnes enquêtées qui ont dormi dans un foyer de nuit, 43% disposent de ressources personnelles.

Parmi les personnes disposant de ressources personnelles, un peu plus de la moitié de la population enquêtée (56%) bénéficient du Revenu Minimum Garanti (allocation complémentaire ou indemnité d'insertion), 25% d'un salaire, 4% d'une indemnité de chômage, 9% d'une pension (surtout d'invalidité) et 25% d'un autre type de revenus (surtout des prestations familiales) (*cf. tableau 3.26*). Sans surprise, ce sont donc surtout les prestations du système de protection sociale qui forment la plus grande part des revenus des personnes exposées à l'exclusion liée au logement.

Par groupe (*cf. tableau 3.27*), les différents types de revenus perçus font écho aux taux d'emploi et aux types de contrat de travail. Les personnes en logement encadré pour femmes qui sont les plus nombreuses à exercer une activité professionnelle et à détenir un contrat de travail sont aussi les plus nombreuses à percevoir un salaire.

Tableau 3.26 Part de la population enquêtée bénéficiant d'un salaire, d'une indemnité de chômage, du RMG, d'une pension ou d'un autre type de revenu parmi celle disposant d'un revenu personnel (%)

	Hommes	Femmes	Total
Salaire	25	24	25
Indemnité de chômage	3	5	4
RMG / Allocation complémentaire	31	41	36
RMG / Indemnité d'insertion	23	15	20
Pension(s)	10	9	9
Autres types de revenus	18	32	25

Lecture : parmi les 230 hommes enquêtés disposant d'un revenu personnel, 25% bénéficient d'un salaire. Parmi les 222 femmes enquêtées disposant d'un revenu personnel, 24% bénéficient d'un salaire. Parmi les 452 personnes enquêtées disposant d'un revenu personnel, 25% bénéficient d'un salaire.

Note : la somme des pourcentages est supérieure à 100 car une personne peut disposer de plusieurs types de revenus.

Tableau 3.27 Part, par groupe, de la population enquêtée disposant d'un salaire, d'une indemnité de chômage, du RMG, d'une pension ou d'un autre type de revenu parmi celle disposant d'un revenu personnel (%)

Groupes (effectifs)	Salaire	Indemnité chômage	RMG / alloc. complément.	RMG / indemnité d'insertion	Pension	Autres revenus
Rue (3)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)
Foyer de nuit (36)	11	0	33	36	11	11
Centre d'accueil mixte (78)	29	4	40	12	6	19
Centre d'accueil femmes (23)	18	9	41	9	14	32
Logement encadré femmes (30)	50	3	30	17	7	13
Institution (30)	3	0	73	0	10	13
Logement encadré mixte (168)	28	5	38	15	8	33
Logement personnel (60)	12	2	23	47	17	15
Famille / Ami (24)	42	13	8	8	4	46
Total (452)	25	4	36	20	9	25

Lecture : parmi les 36 personnes qui ont dormi dans un foyer de nuit et qui disposent de ressources personnelles, 11% bénéficient d'un salaire.

Note : la somme en ligne peut être supérieure à 100 car une personne peut bénéficier de plusieurs types de revenus.

(a) les pourcentages ne sont pas indiqués car le nombre de personnes vivant dans la rue et disposant de ressources personnelles est trop faible.

- **15% ont dû faire la manche**

Afin de pouvoir disposer de ressources financières, 15% des personnes souffrant de l'exclusion liée au logement indiquent avoir « fait la manche » au moins une fois au cours de l'année écoulée. Les hommes y ont eu recours un peu plus fréquemment que les femmes : 18% contre 11%. Ce sont surtout les personnes disposant le moins fréquemment de ressources personnelles, plus particulièrement les personnes en foyer de nuit qui y ont eu recours (cf. tableau 3.28).

Tableau 3.28 Part, par groupe, des personnes enquêtées ayant fait la manche au cours des douze derniers mois (%)

Groupes (effectifs : hommes-femmes-total)	Hommes	Femmes	Total
Rue (6 -6-12)	67	83	75
Foyer de nuit (72-12-84)	38	73	42
Centre d'accueil mixte (57-33-88)	13	9	11
Centre d'accueil femmes (0 -39-39)	/	8	8
Logement encadré femmes (0-30-30)	/	7	7
Institution (24-11-35)	17	27	20
Logement encadré mixte (76-97-173)	7	3	5
Logement personnel (48-21-69)	13	5	11
Famille / Ami (24-12-36)	8	0	6
Total (307-261-568)	18	11	15

Lecture : parmi les 72 hommes enquêtés qui ont dormi dans un foyer de nuit, 38% ont indiqué avoir fait la manche au moins une fois au cours des douze derniers mois. Parmi les 12 femmes enquêtées qui ont dormi dans un foyer de nuit, 73% ont indiqué avoir fait la manche au moins une fois au cours des douze derniers mois. Parmi les personnes enquêtées qui ont dormi dans un foyer de nuit, 42% ont indiqué avoir fait la manche au moins une fois au cours des douze derniers mois.

3.6 Les personnes souffrant de l'exclusion liée au logement et la santé

- **La perception de l'état de santé : plutôt négative**

Comparée à l'ensemble de la population de 18 à 70 ans, la population enquêtée a une perception de son état de santé plutôt négative. En effet, seulement 52% des personnes souffrant de l'exclusion liée au logement considèrent leur état de santé comme « très bon » ou « bon » contre 76% pour l'ensemble de la population des mêmes âges (cf. tableau 3.29).

Plus les personnes sont éloignées d'une situation de logement stable, plus mauvaise est la perception de leur état de santé (cf. tableau 3.30). Ainsi, les personnes en foyer de nuit sont 40% à percevoir leur état de santé comme mauvais ou très mauvais. Les personnes fréquentant les foyers de jour mais dormant dans leur logement personnel ont, elles aussi, une assez mauvaise perception de leur état de santé. Elles sont 33% à considérer leur état de santé comme mauvais ou très mauvais. Ce sont les personnes en centre d'accueil pour femmes et les personnes logées par leur famille ou par des amis, c'est-à-dire des personnes en moyenne plus jeunes que dans les autres groupes, qui ont la meilleure perception de leur état de santé.

Tableau 3.29 Répartition de la population enquêtée et de l'ensemble de la population selon la perception de son état de santé (%)

	Population enquêtée	Ensemble de la population de 18 à 70 ans
Très bon	19	35
Bon	33	41
Assez bon	29	16
Mauvais	16	7
Très mauvais	3	2
Total	100	100

Lecture : parmi les 568 personnes enquêtées, 19% indiquent que leur état de santé est très bon. Parmi l'ensemble de la population de 18 à 70 ans, ce taux est de 35%.

Tableau 3.30 Répartition, par groupe, des personnes enquêtées selon la perception de leur état de santé (%)

Groupes (effectifs)	Très bon ou bon	Assez bon	Mauvais ou très mauvais	Total
Rue (12)	31	8	50	100
Foyer de nuit (84)	37	25	40	100
Centre d'accueil mixte (90)	45	42	12	100
Centre d'accueil femmes (39)	74	18	8	100
Logement encadré femmes (30)	66	23	10	100
Institution (35)	49	34	17	100
Logement encadré mixte (173)	59	27	13	100
Logement personnel (69)	32	35	33	100
Famille / Ami (36)	72	20	8	100
Total (568)	52	29	19	100

Lecture : parmi les 84 personnes qui ont dormi dans un foyer de nuit, 37% indiquent que leur état de santé est très bon ou bon, 25% qu'il est assez bon et 40% qu'il est mauvais ou très mauvais.

- **L'affiliation à une caisse de maladie**

Le fait de ne pas disposer d'une couverture maladie constitue un des facteurs qui freinent l'accès aux soins. Parmi les personnes exposées à l'exclusion liée au logement, 91% indiquent être affiliées à une caisse de maladie, 7% disent ne pas l'être et 2% ignorent si elles sont affiliées. Ces personnes sont surtout concentrées parmi celles vivant dans la rue et dans un foyer de nuit, c'est-à-dire parmi les personnes les plus éloignées d'un logement stable (cf. tableau 3.31).

Tableau 3.31 Répartition, par groupe, de la population enquêtée selon l'affiliation à une caisse de maladie (%)

Groupes (effectifs)	Est affiliée	N'est pas affiliée	Ne sait pas	Total
Rue (12)	33	50	17	100
Foyer de nuit (84)	72	22	6	100
Centre d'accueil mixte (90)	97	2	1	100
Centre d'accueil femmes (39)	92	8	0	100
Logement encadré femmes (30)	100	0	0	100
Institution (35)	91	9	0	100
Logement encadré mixte (173)	100	0	0	100
Logement personnel (69)	93	6	1	100
Famille / Ami (36)	81	11	8	100
Total (568)	91	7	2	100

Lecture : parmi les 84 personnes qui ont dormi dans un foyer de nuit, 72% indiquent être affiliées à une caisse de maladie, 22% ne pas l'être et 6% ignorent leur situation.

3.7 De la perte du logement à la rue : les raisons de l'exclusion liée au logement

Compte tenu des critères retenus pour cerner la population souffrant de l'exclusion liée au logement (différents degrés d'exclusion liée au logement) et compte tenu du fait que ces personnes se situent à des points différents de leur cycle de vie, il ne s'agit pas ici de retracer leurs trajectoires résidentielles, mais plutôt de relever les raisons qui les ont conduites à devoir quitter leur dernier logement stable, les raisons qui les ont conduites à devoir intégrer une structure d'hébergement et celles qui les ont conduites à vivre dans la rue.

- **Les raisons de la perte du dernier logement stable¹³**

La perte du dernier logement stable peut être considérée comme l'événement qui marque de façon décisive le passage vers l'exclusion liée au logement. Un logement stable a été défini comme un logement occupé pendant au moins trois mois par la personne enquêtée.

Deux types de raisons principales se dégagent des réponses fournies par les personnes exposées à l'exclusion liée au logement pour expliquer la perte du dernier logement stable. D'une part, les raisons économiques et financières (31% des raisons évoquées),

¹³ Certaines personnes souffrant de l'exclusion liée au logement, compte tenu de la définition retenue, sont propriétaires ou locataires de leur logement au moment de l'enquête (les personnes fréquentant les foyers du jour par exemple). D'autres, surtout celles qui résident dans des logements encadrés, ont estimé être locataires en premier chef de leur logement alors que ce sont souvent les structures qui les accompagnent qui sont locataires ou propriétaires de ces logements. Ces personnes ne se sont donc pas exprimées sur les raisons de la perte de leur dernier logement.

c'est-à-dire la perte de travail, la perte de revenus, le surendettement, et l'impossibilité de payer le loyer, et d'autre part les raisons qui ont trait à des problèmes relationnels avec l'entourage familial (34% des raisons évoquées), c'est-à-dire les conflits avec la famille, le conjoint, la violence au sein de la famille, le divorce, la séparation (*cf. tableau 3.32*). Les problèmes de santé, essentiellement les problèmes d'addiction à l'alcool ou aux stupéfiants, forment 15% des raisons évoquées et l'institutionnalisation (clinique, prison...) 5%. La faible qualité ou la destruction du logement n'ont été évoquées que par une part marginale des répondants.

Comparativement aux hommes, les femmes évoquent plus fréquemment les problèmes relationnels avec l'entourage familial, particulièrement les violences conjugales ou celles subies par les enfants.

Tableau 3.32 Répartition des raisons évoquées pour expliquer la perte du dernier logement stable (%)

	Hommes	Femmes	Total
Perte de travail	15	5	12
Perte de revenus	8	2	6
Surendettement	1	2	1
N'arrivait plus à payer le loyer	11	15	12
Raisons de santé	17	12	15
Institutionnalisation	5	5	5
Raisons personnelles/familiales	28	25	27
Expulsions loi violence conjugale	0	2	1
Vous/enfants subi des violences	1	19	6
Déguerpissement	2	5	3
Logement insalubre	2	1	1
Logement détruit par le feu	1	1	1
Destruction du bâtiment	1	0	1
Autres	10	6	9
Total	100	100	100

Lecture : parmi les 137 hommes enquêtés qui se sont exprimés sur les raisons de la perte de leur dernier logement stable, 15% ont indiqué la perte de leur travail. Parmi les 73 femmes qui se sont exprimées sur les raisons de la perte de leur dernier logement stable, 5% ont indiqué la perte du travail. Parmi les 210 personnes qui se sont exprimées sur les raisons de la perte de leur dernier logement stable, 12% ont indiqué la perte du travail.

• Le recours à une structure d'hébergement

Parmi la population enquêtée, 91% indiquent avoir déjà dormi dans une structure d'hébergement durant leur vie, y compris la situation actuelle : 53% disent avoir connu cette situation une seule fois (pendant une seule période continue, indépendamment du nombre de nuits), 28% de 2 à 5 fois et 10% plus de 5 fois. Aucune différence importante n'est constatée entre les hommes et les femmes (*cf. tableau 3.33*).

Tableau 3.33 Répartition de la population enquêtée selon le nombre de fois où elle a dormi dans une structure d'hébergement (%)

	Hommes	Femmes	Total
Jamais	11	7	9
1 fois	50	57	53
2 à 5 fois	27	28	28
6 fois et plus	12	8	10
Total	100	100	100

Lecture : parmi les 307 hommes enquêtés, 11% n'ont jamais dormi dans une structure d'hébergement. Parmi les 261 femmes enquêtées, 7% n'ont jamais dormi dans une structure d'hébergement. Parmi l'ensemble des 568 personnes enquêtées, 9% n'ont jamais dormi dans une structure d'hébergement.

Près de 40% des personnes qui, au moment de l'enquête, ont dormi dans ce type de structures (foyers de nuit, centres d'accueil, institutions et logements encadrés) indiquent avoir déjà connu cette situation à d'autres moments de leur vie. Et, plus de la moitié des personnes qui ne dorment pas dans ce type de structures au moment de l'enquête, c'est-à-dire celles qui dorment dans la rue, celles qui dorment dans leur logement personnel ou qui logent dans leur famille ou chez des amis, indiquent avoir déjà dormi dans ce type de structure (cf. tableau 3.34).

Tableau 3.34 Répartition, par groupe, de la population enquêtée selon le nombre de fois où elle a dormi dans une structure d'hébergement (%)

Groupes (effectifs)	Jamais	Une fois	Entre 2 et 5 fois	6 fois et plus	Total
Rue (12)	17	17	25	41	100
Foyer de nuit (84)	0	57	28	15	100
Centre d'accueil mixte (90)	0	50	40	10	100
Centre d'accueil femmes (39)	0	61	37	3	100
Logement encadré femmes (30)	0	67	27	7	100
Institution (35)	0	37	40	23	100
Logement encadré mixte (173)	0	72	20	7	100
Logement personnel (69)	41	29	23	8	100
Famille / Ami (36)	56	19	17	9	100
Total (568)	9	53	28	10	100

Lecture : parmi les 84 personnes enquêtées qui ont dormi dans un foyer de nuit, 57% y ont dormi une seule fois.

Tout comme pour la perte du logement, les raisons principales mises en avant pour expliquer le recours à ce type de structures sont, à hauteur de 25%, les raisons d'ordre économique et financier (perte de travail, perte de revenus, surendettement, impossibilité de payer le loyer), les problèmes personnels et familiaux (34%), particulièrement la séparation conjugale, la mésentente familiale et la violence conjugale. Les problèmes de santé, surtout l'addiction à l'alcool et aux drogues, et l'institutionnalisation composent respectivement 13% et 11% des raisons évoquées. Les femmes se démarquent des hommes dans la mesure où ce sont surtout des raisons personnelles et familiales et des violences subies qui les ont amenées à avoir recours à ce type de structures (cf. tableau 3.35).

Tableau 3.35 Répartition des raisons évoquées pour expliquer le recours à une structure d'hébergement (%)

	Hommes	Femmes	Total
Perte de travail	11	4	8
Perte de revenus	10	7	9
Surendettement	5	3	4
N'arrivait plus à payer le loyer	5	4	4
Raisons de santé	14	13	13
Institutionnalisation	6	5	6
Sortie d'institution (clinique, prison)	8	0	5
Raisons personnelles/familiales	23	31	26
Expulsions loi violence conjugale	0	0	0
Vous/enfants subi des violences	1	19	8
Déguerpissement	1	3	2
Logement insalubre	1	1	1
Logement détruit par le feu	0	0	0
Destruction du bâtiment	0	0	0
Autres	16	9	13
Total	100	100	100

Lecture : parmi les 273 hommes enquêtés qui ont déjà dormi dans une structure d'hébergement, 11% évoquent la perte de travail comme cause principale de cette situation. Parmi les 244 femmes enquêtées qui ont déjà dormi dans une structure d'hébergement, 4% évoquent la perte de travail comme cause principale de cette situation. Parmi les 517 personnes enquêtées qui ont déjà dormi dans une structure d'hébergement, 8% évoquent la perte de travail comme cause principale de cette situation.

Par degré d'exclusion liée au logement, on constate que les raisons principales du recours à ce type de structures divergent et sont parfois le reflet des publics ciblés par les structures qui les accueillent et les encadrent (cf. tableau 3.36).

Les personnes en foyer de nuit, celles qui dorment dans leur logement personnel et celles qui sont logées dans la famille ou chez des amis présentent un profil assez semblable. Pour ces personnes, ce sont les raisons économiques et financières qui sont le plus fréquemment mises en avant, suivies des raisons personnelles et familiales.

Les personnes en centre d'accueil et en logement encadré pour femmes, donc uniquement des femmes, évoquent principalement les raisons personnelles et familiales (58% chez celles en centre d'accueil et 94% chez celles en logement encadré), particulièrement les violences qu'elles ou leurs enfants ont subies, surtout chez celles en logement encadré. Les raisons économiques et financières sont évoquées dans 22% des cas chez celles en centre d'accueil alors que ce type de raison n'est jamais mis en avant chez celles en logement encadré.

Les personnes en institution (surtout des personnes logées au Centre hospitalier neuro-psychiatrique faute de place dans une autre structure) évoquent en premier lieu les raisons de santé (33%), puis l'institutionnalisation ou la sortie d'une institution (24%). Les raisons personnelles et familiales forment 21% des raisons évoquées et les raisons économiques 13%.

Les personnes en centre d'accueil mixte et en logement encadré mixte, qui forment un groupe plus hétérogène, avancent en premier lieu les raisons personnelles et familiales, puis les raisons économiques et celles de santé.

Tableau 3.36 Répartition, par groupe, des raisons évoquées pour expliquer le recours à une structure d'hébergement (%)

Groupes (effectifs)	Economiques	Santé	Institution-nalisation	Personnelles/Familiales	Déguerpissement	Qualité, destruction du logement	Autres raisons	Total
Rue (10)	24	18	12	18	6	0	24	100
Foyer de nuit (84)	40	9	6	24	1	2	18	100
Centre d'accueil mixte (90)	20	18	17	36	3	1	6	100
Centre d'accueil femmes (39)	22	2	2	58	5	0	10	100
Logement encadré femmes (30)	0	0	0	94	0	7	0	100
Institution (35)	13	33	24	21	2	0	7	100
Logement encadré mixte (173)	21	16	9	40	3	2	7	100
Logement personnel (40)	39	6	11	22	2	2	18	100
Famille / Ami (16)	33	7	3	24	3	0	30	100
Total (517)	27	13	11	33	2	1	12	100

Lecture : parmi les 84 personnes enquêtées qui ont dormi dans un foyer de nuit, 40% évoquent des raisons économiques pour expliquer le recours à une structure d'hébergement.

• L'expérience de la rue

Dormir dans la rue peut être considéré comme la situation extrême de l'exclusion liée au logement. Une personne sur trois a déjà connu cette expérience au moins une fois dans sa vie : 12% une seule fois (pendant une seule période continue, indépendamment du nombre de nuits), 8% entre 2 et 5 fois et 14% plus de 5 fois. Les hommes ont plus fréquemment vécu cette expérience que les femmes. Ils sont en effet 46% dans ce cas pour 20% des femmes (cf. tableau 3.37).

Tableau 3.37 Répartition de la population enquêtée selon le nombre de fois où elle a dormi dans la rue (%)

	Hommes	Femmes	Total
Jamais	54	80	66
1 fois	17	7	12
2 à 5 fois	10	6	8
6 à 10 fois	19	7	14
Total	100	100	100

Lecture : parmi les 307 hommes enquêtés, 54% n'ont jamais dormi dans la rue. Parmi les 261 femmes enquêtées, 80% n'ont jamais dormi dans la rue. Parmi l'ensemble des 568 personnes enquêtées, 66% n'ont jamais dormi dans la rue.

A côté des personnes qui ont déclaré dormir dans la rue au moment de l'enquête, ce sont les personnes en foyer de nuit et celles en institution qui, le plus fréquemment, ont connu cette situation (cf. tableau 3.38). Deux personnes en foyer de nuit sur trois ont déjà dû dormir dans la rue et la moitié d'entre elles ont connu cette situation à plusieurs reprises. En ce qui concerne les personnes en institution, une sur deux a déjà dû expérimenter la

rue. Pour les autres groupes, la part des personnes ayant dû dormir dans la rue est plus réduite mais elle s'élève toutefois à 30%, voire 40% chez les personnes actuellement en centre d'accueil mixte, en logement personnel ou logées dans la famille ou chez des amis. Ce sont les personnes en centre d'accueil pour femmes et celles en logement encadré pour femmes, surtout des femmes avec enfant(s), qui ont le moins fréquemment expérimenté la rue.

Tableau 3.38 Répartition, par groupe, de la population enquêtée selon le nombre de fois où elle a dormi dans la rue (%)

Groupes (effectifs)	Jamais	Une fois	Entre 2 et 5 fois	6 fois et plus	Total
Rue (12)	0	17	25	59	100
Foyer de nuit (84)	33	31	12	24	100
Centre d'accueil mixte (90)	68	9	7	16	100
Centre d'accueil femmes (39)	87	8	3	3	100
Logement encadré femmes (30)	90	7	3	0	100
Institution (35)	49	14	6	32	100
Logement encadré mixte (173)	81	8	5	6	100
Logement personnel (69)	68	11	12	10	100
Famille / Ami (36)	61	14	17	8	100
Total (568)	66	12	8	14	100

Lecture : parmi les 84 personnes qui ont dormi dans un foyer de nuit, 33% indiquent n'avoir jamais dormi dans la rue.

Les raisons évoquées par les personnes ayant expérimenté la rue sont globalement les mêmes que celles évoquées par celles ayant eu recours aux structures d'hébergement. Les raisons d'ordre économique et financier composent 33% des raisons évoquées alors que les raisons personnelles/familiales en forment 26%. Les raisons de santé sont évoquées à hauteur de 10%. Comme autres raisons, les personnes enquêtées citent la sortie d'une institution (5%) et le manque de place dans les foyers d'accueil (5%) (cf. tableau 3.39).

Tableau 3.39 Répartition des raisons évoquées pour expliquer le fait d'avoir dû dormir dans la rue (%)

	Hommes	Femmes	Total
Perte de travail	14	4	12
Perte de revenus	13	11	12
Surendettement	4	1	4
N'arrivait plus à payer le loyer	6	3	5
Raisons de santé	10	10	10
Sortie institution	4	8	5
Raisons personnelles/familiales	23	24	23
Expulsion (loi violence conjugale)	0	3	1
Vous/enfants subi des violences	0	8	2
Déguerpissement	1	6	2
Logement insalubre	1	0	1
Logement détruit par le feu	0	0	0
Destruction bâtiment	0	0	0
Pas de place dans un foyer	6	5	5
Ne veut pas aller dans un foyer	1	3	2
Autres	16	16	16
Total	100	100	100

Lecture : parmi les 141 hommes enquêtés qui ont déjà dû dormir dans la rue, 14% évoquent la perte de travail comme cause de cette situation. Parmi les 52 femmes enquêtées qui ont déjà dû dormir dans la rue, 4% évoquent la perte de travail comme cause de cette situation. Parmi l'ensemble des 193 personnes enquêtées qui ont déjà dû dormir dans la rue, 12% évoquent la perte de travail comme cause de cette situation.

Par groupe d'analyse, les raisons principales évoquées pour expliquer le fait d'avoir eu à dormir dans la rue sont très proches de celles évoquées par les personnes ayant eu recours à une structure d'hébergement (*cf. tableau 3.40*).

On notera cependant que les personnes dans les situations les plus extrêmes de l'exclusion liée au logement (rue et foyer de nuit) évoquent le manque de places dans les foyers comme une des raisons expliquant le fait d'avoir dû dormir dans la rue.

Tableau 3.40 Répartition, par groupe, des raisons évoquées pour expliquer le fait d'avoir dû dormir dans la rue (%)

	Economiques	Santé	Institution-nalisation	Personnelles/Familiales	Déguerpissement	Pas de places dans foyer	Ne désire pas aller dans foyer	Autres	Total
Rue (12)	13	0	6	25	13	13	0	31	100
Foyer de nuit (57)	36	11	1	24	1	11	1	15	100
Centre d'accueil mixte (29)	22	2	5	31	2	2	7	14	100
Centre d'accueil femmes (5)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)
Logement encadré femmes (3)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)
Institution (18)	30	19	11	19	8	0	0	15	100
Logement encadré mixte (33)	26	9	7	37	0	5	0	18	100
Logement personnel (22)	39	13	6	16	3	3	0	19	100
Famille / Ami (14)	34	4	4	22	9	4	4	17	100
Total (193)	32	9	5	25	4	6	2	17	100

Lecture : parmi les 57 personnes enquêtées qui dorment dans un foyer de nuit et qui ont déjà dû dormir dans la rue, 36% évoquent des raisons économiques comme cause principale de cette situation.

Note : (a) les pourcentages ne sont pas indiqués car le nombre de personnes est trop faible.

3.8 L'opinion des usagers sur l'accès aux foyers et aux services

Les personnes enquêtées ont eu l'occasion de s'exprimer sur les éventuelles difficultés rencontrées pour être admis dans un foyer ou pour obtenir un suivi par un service social. Sur les 565 personnes ayant répondu à cette question, 75% ont indiqué ne pas avoir rencontré de difficultés. Ce sont les personnes en centre d'accueil pour femmes, celles logées dans la famille ou chez des amis, celles en foyer de nuit et celles en institution qui évoquent le plus fréquemment avoir rencontré des difficultés (cf. tableau 3.41).

Tableau 3.41 Part, par groupe, des personnes enquêtées indiquant avoir rencontré des difficultés pour être admises dans un foyer ou pour obtenir un suivi (%)

Groupes (effectifs)	%
Rue (12)	58
Foyer de nuit (83)	30
Centre d'accueil mixte (90)	10
Centre d'accueil femmes (38)	42
Logement encadré femmes (30)	20
Institution (35)	29
Logement encadré mixte (172)	24
Logement personnel (69)	11
Famille / Ami (36)	42
Total (565)	24

Lecture : parmi les 83 personnes enquêtées qui ont dormi dans un foyer de nuit, 30% indiquent avoir rencontré des difficultés pour être admises dans un foyer ou pour obtenir un suivi.

Parmi celles ayant rencontré des difficultés, un peu plus de la moitié d'entre elles ont indiqué le manque de places disponibles, 22% ont indiqué des conditions d'admission trop restrictives et 7% le règlement interne trop strict (*cf. tableau 3.42*). Quel que soit le groupe d'analyse, c'est le manque de places disponibles qui est évoqué le plus fréquemment comme difficulté rencontrée.

Tableau 3.42 Répartition des difficultés rencontrées pour être admis dans un foyer ou pour obtenir un service

	%
Manque de places disponibles	57
Conditions d'admission trop strictes	22
Règlement interne trop strict	7
Autres	15
Total	100

Lecture : parmi les 137 personnes enquêtées qui ont indiqué avoir rencontré des difficultés pour être admises dans un foyer ou pour obtenir un service, 57% évoquent le manque de places disponibles.

3.9 Où dormir ce soir ?

La très grande majorité des personnes enquêtées indiquent connaître l'endroit où elles passeront la nuit qui suit le jour où elles ont été enquêtées. Cet endroit correspond presque toujours à celui dans lequel elles ont passé la nuit précédant le jour de l'enquête. Les personnes qui indiquent ne pas encore connaître l'endroit où elles dormiront sont au nombre de 11. Ce sont des personnes qui ont passé la nuit précédente dans la rue, dans un foyer d'accueil ou qui ont été logées dans leur famille ou chez des amis. Les personnes qui indiquent qu'elles passeront la nuit dans un squat ou dans la rue sont au nombre de 4.

4. Vers une base de données concernant les personnes exposées à l'exclusion liée au logement ?

4.1 Introduction

« Le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000 a demandé aux Etats membres et à la Commission de prendre, d'ici 2010, des mesures ambitieuses et efficaces en faveur de l'éradication de la pauvreté. Il leur a également suggéré de coordonner leurs politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, afin de mettre en commun leurs objectifs, *leurs indicateurs* et leurs plans d'action nationaux ». (CCE, Rapport conjoint sur l'inclusion 2004).

Ainsi, l'élaboration d'*indicateurs communs d'exclusion et d'inclusion sociales* fait partie des objectifs européens. Mais, ces indicateurs ciblent essentiellement les personnes résidant dans des ménages privés. Compte tenu des difficultés méthodologiques, les travaux concernant les indicateurs relatifs à l'exclusion liée au logement sont encore à l'état embryonnaire.

Une des 6 priorités de la Stratégie Européenne pour l'Inclusion Sociale (SEI) consiste à « promouvoir l'accès des personnes fortement exposées au risque d'exclusion sociale à des *logements* et des soins de santé de qualité, ainsi qu'à l'éducation et à la formation tout au long de la vie ». La lutte contre l'exclusion liée au logement s'inscrit pleinement dans cette priorité. Mais, au Luxembourg, comme dans la plupart des Etats membres, les outils pour suivre l'évolution de cette lutte font encore défaut.

L'enquête auprès des personnes souffrant de l'exclusion liée au logement réalisée en 2006 et dont les résultats ont été présentés au chapitre précédent constitue une avancée importante dans la mesure où, pour la première fois, une tentative de dénombrement et de caractérisation des personnes exposées à l'exclusion liée au logement a été entreprise au Luxembourg. Afin de suivre l'évolution de l'exclusion liée au logement, ce type d'enquête devrait être répété à intervalle régulier. Compte tenu des difficultés méthodologiques inhérentes à ce type d'enquête, difficultés bien plus importantes que celles relatives aux enquêtes auprès des personnes vivant dans « des logements stables », une alternative consisterait à créer une base de données des personnes souffrant de l'exclusion liée au logement. Cette base de données constituerait alors l'outil incontournable pour produire des connaissances sur les personnes exposées à l'exclusion liée au logement et pour suivre l'évolution des progrès effectués dans la lutte contre l'exclusion liée au logement. Les analyses et les indicateurs produits à partir de cette base de données serviraient autant au niveau national qu'au niveau européen.

En dehors des questions techniques et juridiques, la constitution d'une telle base de données repose évidemment en premier lieu sur une volonté politique d'aller dans ce sens, sur une collaboration des différents acteurs œuvrant dans le domaine de l'exclusion liée au logement (ministères, organisations travaillant avec ces personnes, personnes souffrant de l'exclusion liée au logement).

4.2 La situation actuelle au Luxembourg

Avant de lancer un débat sur les indicateurs communs, il est primordial de connaître le fonctionnement quant à l'enregistrement de données statistiques par les différentes associations œuvrant dans ce domaine.

Un peu plus de 40 structures ont été impliquées dans l'enquête qui vient d'être réalisée. La plupart de ces associations ont fourni les fiches d'admission comprenant les données relevées pour chaque usager du service. La comparaison des différentes fiches d'admission met clairement en évidence le peu d'harmonisation des données collectées par les structures :

- A côté d'un certain nombre de variables communes (comme l'âge, le sexe etc.), chaque organisme utilise des variables spécifiques à son domaine, à l'exception des structures pour femmes, conventionnées par le Ministère de l'Égalité des Chances, qui utilisent toutes une fiche d'admission identique pour leurs usagères et la « Caritas Accueil et Solidarité » qui partage ses données avec d'autres organismes, dans le cadre du Projet Equal, par le biais d'une base de données centrale.
- Les logiciels utilisés sont pour la plupart des logiciels comme Access, Excel ou encore Works.
- Quelques structures utilisent des outils informatiques spécifiques :
 - Dans le cadre du projet « PIC Equal 2 » le Centre d'Accueil et de Solidarité de la Caritas a développé en coopération avec les associations Pro-actif, Forum pour l'emploi, Centre Emmanuel, Diskus ainsi que l'ADEM une application spécifique gérant les usagers des structures coopérant dans le cadre du « PIC Equal 2 ». L'application a été développée sous le logiciel « Filemaker ». L'atout de cette base de données est qu'elle gère les « entrées » et les « sorties » des usagers des différentes structures permettant ainsi d'établir la chronologie des services utilisés.
 - Le « Réseau Psy » utilise une application spécifique développée sous Access.
 - Le « Centre de Santé Mentale » utilise une application spécifique spécialement développée par des étudiants de l'Université de Luxembourg permettant de lier logements et résidents.
 - Les données utilisées par la « Fondation Jugend - an Drogenhellëf » sont compatibles au système RELIS (système européen et national pour le réseau « toxicomanie »)
- Certaines institutions se disent intéressées par la mise en place d'une base de données communes harmonisées et sont disposées à partager leurs données pour une meilleure exploitation de celles-ci.

Actuellement, le dénombrement des personnes exposées à l'exclusion du liée au logement pose problème. Certes, il est possible de dénombrer les nuitées par année et par institution, mais les procédures actuelles ne permettent pas de préciser par exemple le nombre de nuits par an pour chaque personne qui utilise cette structure. Le risque de surévaluer ou de sous évaluer le nombre de personnes ayant eu recours aux structures

existantes est donc bien présent. Il est également impossible de connaître le ratio de nuitée/usager, afin d'identifier les groupes à forte utilisation, ceux à utilisation ponctuelle, etc.

La dernière « *Evaluation de la mise en œuvre des interventions du Grand-Duché du Luxembourg portant sur le PIC EQUAL 2001-2006 du Fonds Social Européen* » indique clairement, en parlant de la problématique de l'exclusion liée au logement « *qu'il faudrait commencer à s'outiller d'un mécanisme central pour mesurer l'ampleur, la typologie et l'évolution du phénomène au Luxembourg (dans le cadre d'un observatoire ou d'une cellule de recherche sociale par exemple). Ceci permettrait d'optimiser les efforts de lutte contre l'exclusion sociale tant sur le plan quantitatif que sur celui de la maîtrise des coûts* »¹⁴.

4.3 Objectifs de cette base de données

Cette base de données poursuivrait plusieurs objectifs :

- quantifier plus facilement et de manière plus précise la population des personnes exposées à l'exclusion liée au logement et connaître leurs principales caractéristiques ;
- limiter les enquêtes de terrain aux structures avec la plus haute fluctuation comme les foyers de nuit et les centres de jours ;
- connaître l'utilisation des différents services : utilisation ponctuelle ou répétitive, de courte ou de longue durée ;
- connaître le parcours des personnes et leur projet de réinsertion ;
- pouvoir produire un état des lieux à tout moment ;
- définir les besoins du secteur et les indicateurs qui en découlent et voir s'il y a convergence entre les indicateurs utilisés par les associations et ceux utilisés par les administrations ;
- évaluer l'efficacité d'une mesure ou d'une institution par rapport à une autre ;
- faciliter aux autorités nationales l'élaboration des futurs PAN sur la stratégie pour l'inclusion sociale et la protection sociale ainsi que les futurs PAN/emploi ;
- permettre au Fonds Social Européen et aux services de la Commission (DG Emploi/Affaires sociales) de procéder à un suivi continu et une comparaison avec les résultats des autres Etats Membres ;

4.4. La cohérence avec les indicateurs nationaux

La cohérence avec les indicateurs nationaux (et, à l'avenir, avec les indicateurs européens) est importante notamment pour pouvoir répondre aux défis d'une quantification dans le cadre de la Stratégie Européenne pour l'Inclusion Sociale et la

¹⁴ Rapport d'étape 2006 « *Evaluation de la mise en œuvre des interventions du Grand-Duché de Luxembourg portant sur le PIC EQUAL 2001-2006 du Fonds Social Européen* » ACORD International s.a. – Luxembourg, le 12 août 2006.

Protection Sociale. Il doit être possible de fournir les données relatives aux indicateurs primaires et secondaires actuels et tenir compte, le moment venu, du set européen d'indicateurs spécifiques pour l'exclusion liée au logement.

A titre d'exemple : Dans le cadre de la base de données du FSE, les quatre niveaux d'éducation utilisés par l'ADEM, ont été repris.

Il est aussi important de tenir compte des *indicateurs de la SEE (stratégie européenne pour l'emploi)*, puisque dans les *Rapports Conjointes sur l'Inclusion Sociale*, les auteurs insistent toujours sur des liens explicites des PAN/inclusion avec les PAN/emploi et, par conséquent, avec les programmes *Fonds Social Européen*, Objectif 3 et EQUAL ; les auteurs notent pour le Luxembourg : « *L'emploi est un important facteur d'inclusion. [...] Les mesures du PAN/emploi visent la réintégration sur le marché de l'emploi des demandeurs d'emploi en général ; alors que les mesures du PAN/inclusion visent plus spécifiquement la réinsertion de personnes particulièrement défavorisées. [...] Ces liens entre les Stratégies Européennes pour l'Emploi et celle pour l'Inclusion sociale sont déjà manifestes à l'heure actuelle : de nombreuses actions accueillent des personnes particulièrement défavorisées et sont cofinancées par le FSE (l'action Pro-actif par exemple dans le cadre d'EQUAL) »*. Ces liens seront de plus en plus renforcés et incitent à procéder, dès maintenant, à l'élaboration d'un set d'indicateurs concernant l'exclusion liée au logement.

De la même manière qu'une cohérence entre les indicateurs *SEE* et les données collectées par l'ADEM est déjà garantie, cette même cohérence devra être assurée pour la *SEI* et l'est déjà dans la mesure où les autorités fournissent régulièrement les données relatives aux indicateurs primaires et secondaires retenus (modifiés selon les besoins). Puisque la Commission Européenne veille à ce que les indicateurs des deux Stratégies soient 'compatibles', les indicateurs primaires et secondaires susmentionnés sont disponibles et doivent être complétés par quelques indicateurs relatifs à la situation du logement.

A titre d'exemple, s'orienter vers les indicateurs de l'ADEM permet d'assurer une cohérence à tous les niveaux :

- entre les données d'une action et d'une/des autres,
- entre les données d'une action sociale et celles de l'administration,
- entre les données de l'Etat Membre et celles des services de la Commission,
- entre les exigences de la *SEE* et celles de la *SEI* : le volet *activation et réinsertion professionnelle* étant le même pour les deux Stratégies.

Quant aux *indicateurs spécifiques pour l'exclusion liée au logement*, certaines propositions existent déjà, permettant d'imaginer le type d'indicateurs européens qu'il faudra, le moment venu, introduire dans la future base de données – on se base sur les propositions de *ETHOS* du réseau *FEANTSA* qui propose, en fonction de la situation face au logement, différents stades d'*exclusion liée au logement* avec des variables sous-jacentes :

- *sans abri* :
 - personnes vivant dans la rue,
 - personnes en hébergement d'urgence ;

- *sans logement* :
 - personnes en centres d'accueil,
- personnes en centres d'accueil pour femmes, etc
 - personnes logées sans bail,
 - personnes menacées d'expulsion, etc.. ;
- logement inadéquat :
 - structure provisoire,
 - logement inhabitable... ;

A titre d'exemple, un indicateur simple pourrait être calculé de la façon suivante...

Population souffrant de exclusion liée au logement pendant une nuit
Population totale du Luxembourg au moment de l'enquête

737 personnes ont été contactées lors de l'enquête, 147 ont refusé de participer et 22 avaient déjà répondu au questionnaire.

- La population estimée être exposée à l'exclusion liée au logement (c'est-à-dire selon la définition ETHOS retenue) s'élève alors à $737 - 22 = 715$ personnes pendant une nuit donnée.
- La population luxembourgeoise estimée par le STATEC pour 2006 est de 459.500 personnes.
- Il en résulte que $715 / 459.500 = 0,001556$.

L'indicateur serait alors 1,556 pour mille en hiver 2006.

Cet indicateur pourrait être subdivisé selon les différents degrés d'exclusion liée au logement et/ou selon différentes caractéristiques personnelles comme le sexe et l'âge.

Cet indicateur prendrait réellement du sens s'il était répété dans le temps en conservant une définition strictement identique de l'exclusion liée au logement.

4.5 Contenu de la base de données

Une telle base de données devra contenir :

- les coordonnées des associations et services ;
- les informations quantifiables des services **offerts** : un relevé des activités proposées avec un descriptif concis et certaines informations quantifiées comme par exemple :
 - le nombre de places ou lits disponibles,
 - la durée des activités afin de distinguer les activités régulières des activités ponctuelles ou de courte durée et de savoir évaluer les effets et l'impact sur les usagers,
 - le nombre de consultations individuelles, etc.
- les informations concernant les **usagers** :
 - nom et prénom,
 - le sexe,
 - la nationalité,
 - le niveau d'éducation,
 - le statut sur le marché de l'emploi,
 - l'utilisation de l'offre, etc.

Ces données permettraient de savoir *qui utilise quel service à quel moment* en matière d'hébergement, de calculer les nuitées par usager, de voir le nombre de personnes ayant recours à un hébergement collectif, la durée d'hébergement la fréquence de l'utilisation au niveau du service proprement dit et au niveau national des mêmes services. Finalement, elles permettraient de connaître les groupes nécessitant des interventions régulières, ponctuelles, etc.

A titre d'exemple, nous avons constitué une liste d'informations qu'il serait nécessaire de connaître sur les personnes souffrant de l'exclusion liée au logement et, pour chaque institution, nous avons vérifié si les informations en question étaient déjà collectées auprès des usagers. Cette première analyse montre que beaucoup d'informations sont déjà relevées et stockées par les acteurs du terrain (*cf. tableau 4.1*).

Tableau 4.1 Exemples de variables et de champs présents dans le questionnaire et les bases de données des structures enquêtées

Exemples de variables et de champs	Structures																							
	Caritas (CAS)	Fondation JDH	Wunnéngshellef	Ennerdach	Centre de Santé Mentale	CHNP (fiches sociales)*	Schiltzeneck	Nnetséil	Abrigado	Fixerstuff	Centre Emmanuel	Foyer Esch	GAMO	Foyer Openthalt	Co-labor	CNDS	Stémm	Immo-Stémm	Médecins sans frontières (MSF)	Open Dir	Foyers pour femmes**	Liewen dobaussen	Questionnaire d'enquête	
Matricule	X	X		X	X	X		X			X	X	X	X	X	X					X	X		
Nom/Prénom/(Identification personnelle)	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Sexe	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Nationalité	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Date naissance/âge	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X				X	X	X	X	X	X	X	X
Lieu de naissance	X		X	X	X	X	X	X			X	X	X			X			X		X		X	X
Adresse/Logement actuel	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Formation	X	X	X			X							X		X	X			X	X	X	X	X	X
Etat civil	X	X	X	X	X	X	X					X		X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
Informations concernant parents	X	X				X							X			X			X	X		X	X	X
Informations concernant enfants	X	X	X	X		X	X					X	X	X	X	X					X	X	X	X
Informations concernant la situation de travail	X	X	X	X	X	X						X	X			X			X	X	X	X	X	X
Situation financière	X	X	X	X	X	X					X	X	X		X	X		X		X	X	X	X	X
Dernier logement	X				X												X	X			X	X	X	X
Antécédents institutionnels	X	X			X	X							X			X			X	X				X
Provenance et structures impliquées	X	X	X		X		X					X				X			X	X	X	X	X	X
Informations concernant l'état de Santé	X				X	X				X	X	X	X			X					X	X	X	X
Affiliation Caisse de maladie	X					X										X						X	X	X

* Les données du CHNP couvrent aussi les centres d'accueil d'Useldange et de Manternach

** Les données des foyers pour femmes couvrent tous les logements encadrés et tous les centres d'accueil pour femmes conventionnés avec le Ministère de l'Égalité des Chances.

Un groupe de travail aurait donc comme objectif de mettre en place un système permettant la gestion des entrées/sorties pour éviter un double comptage et d'harmoniser, de compléter et d'affiner les données nécessaires pour procéder à un suivi longitudinal. Il pourrait ainsi recourir aux données déjà existantes sans enquêtes spécifiques de terrain. Les enquêtes de terrain resteraient alors limitées aux structures qui connaissent un public très volatile et instable sans être répétées chaque année, mais seulement tous les deux ou trois ans. Dans ce cas il serait préférable de réaliser de telles enquêtes deux fois par an (été et hiver) pour prendre en compte les effets saisonniers sur la population des personnes souffrant de l'exclusion liée au logement.

4.6 La protection des données

Les informations concernant les usagers pourraient poser quelques problèmes en matière de protection des données personnelles. La loi du 2 août 2002 interdit notamment l'interconnexion de bases de données contenant des données personnelles. Un grand nombre d'associations enregistrent des informations permettant d'identifier leurs usagers. Ces informations personnelles sont nécessaires, légitimes et autorisées. Pour garantir la protection de la vie privée et rester en conformité avec la loi du 2 août 2002, l'envoi des données personnelles à un organisme central nécessitera :

- une anonymisation préalable des données permettant de ne plus pouvoir identifier les personnes à partir de certaines informations ;
- une autorisation de consultation de la base de données nationales.

Dans le cadre d'un exercice pour le FSE (2000-2006) une base de données a été créée et pourrait servir d'exemple concret à un nouveau système d'enregistrement de données relatives aux personnes exposées à l'exclusion liée au logement.

4.7 Propositions pour la conception de la base de données

Quelques questions restent en suspens en ce qui concerne la création d'une base de données harmonisée pour les personnes souffrant de l'exclusion liée au logement, par exemple : définir les utilisateurs potentiels de cette base de données, analyser les coûts de gestion et de maintenance de cet outil et préciser son contenu. Pour y répondre, un groupe de travail composé d'experts, de responsables des Ministères et des institutions devrait être créé.

Ce groupe de travail aurait également pour mission de

1. définir les indicateurs et variables spécifiques à l'exclusion liée au logement. Les indicateurs primaires et secondaires pour la Stratégie Européenne pour l'Inclusion Sociale et la Protection Sociale sont déjà disponibles, mais doivent être 'traduits' en variables/termes luxembourgeois (d'usage auprès des administrations et des associations) ;
2. présenter ces indicateurs et variables aux institutions, collecter les arguments pour ou contre certains indicateurs et adapter la liste si nécessaire ;

3. superviser la conception de la base de données (utiliser les travaux déjà réalisés par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre du FSE) ;
4. rédiger un guide de l'utilisateur qui nécessitera tout comme la base de données des "mises à jour" régulières. (cf. sur www.mt.etat.lu; sur la partie FSE) ;
5. définir un groupe **noyau d'associations** chargé de remplir les données obligatoires et un autre groupe qui suivra la démarche. Les obligations des uns et des autres devront être adaptées en fonction des missions centrales ou marginales quant à l'exclusion liée au logement.
6. offrir des formations pour les professionnels du secteur (à répéter régulièrement pour les professionnels récemment embauchés par le secteur).

Bibliographie

- Andersen Nels, *The Hobo. The Sociology of the Homeless Man*, 1923, Paris, Nathan 1993
- Brousse Cécile, *The production of data on homelessness and housing deprivation in the European Union : survey and proposals*, Luxembourg, Eurostat, 2004
- Brousse Cécile, Rochère de la Bernadette, *Hébergement et distribution de repas chauds, le cas des sans-domicile*, INSEE Première N°823, Paris, 2002
- Brousse Cécile, Rochère de la Bernadette, *Hébergement et distribution de repas chauds, Qui sont les sans-domicile usagers de ces services*, INSEE Première N°824, Paris, 2002
- Castel Robert, *Les Métamorphoses de la question sociale*, folio essais, 1995
- Cubéro José, *Histoire du vagabondage*, Imago Paris. 1998
- Damon Julien, *La question SDF*, éditions PUF, Paris, 2002
- Declerck Patrick, *Les naufragés*, Plon, 2001
- Edgar Bill, Meert Henk, *Quatrième bilan des statistiques sur l'exclusion liée au logement en Europe*, Bruxelles, FEANTSA, 2005
- Fitzpatrick Suzanne, Kemp Peter, Klinker Susanne, *Single homelessness, an overview over research in Britain*, The Policy Press, Bristol, April 2000.
- FNARS, *Les personnes hébergées en CHRS d'Ile-de-France, Profils et trajectoires*, synthèse de l'enquête de 2004
- FNARS, *Les personnes hébergées en CHU d'Ile-de-France, Profils et trajectoires*, synthèse de l'enquête de 2004
- Gaulejac Vincent, Tabadoa-Léonetti Isabel, *La lutte des places*, EPI, Paris, 1994
- Lenoir René, *Les Exclus, Un Français sur dix*, Seuil, Paris, 1974
- Maas Roland, *Rough Sleeping Unit, Peer Review in the Field of Social Inclusion Policies, London 2004, Rapport luxembourgeois*, CEPS/INSTEAD, Differdange, 2004
- Maas Roland, *Preventing and tackling homelessness, Peer Review in the Field of Social Inclusion Policies, Copenhagen 2005, Rapport luxembourgeois*, CEPS/INSTEAD, Differdange, 2005
- Firdion Jean-Marie, Marpsat Maryse, *La rue et le foyer*, INED, PUF, Paris, 2000

Paugam Serge, *La Disqualification sociale*, Quadrige/PUF, Paris, 2000

PELS Monique, Wagner Alain, *Situation des sans-abri au Grand-Duché de Luxembourg*, Rapport pour la FEANTSA, CEPS/INSTEAD, Differdange, 1994

PELS Monique, *Situation des sans-abri au Grand-Duché de Luxembourg*, Rapport pour la FEANTSA, CEPS/INSTEAD, Walferdange, 1995

PELS Monique, *Situation des sans-abri au Grand-Duché de Luxembourg*, Rapport pour la FEANTSA, CEPS/INSTEAD, Differdange, 1996

Réa Andrea et al., *La problématique des personnes sans abri en Région de Bruxelles-Capitale*, Rapport final, ULB, Bruxelles, 2001

Vexliard Alexandre, *Le clochard*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998

Vranken Jan, *Different Policy Approaches to homelessness*, in: *Coping with homelessness: Issues to be tackled and best practices in Europe*, edited by Dragana Avramov, 1999

Autres documents utilisés :

- Rapports d'activité du Ministère de la Famille et de l'Intégration
- Rapports d'activité du Ministère de la Santé
- Rapports d'activité du Ministère de l'Égalité des Chances
- Rapports d'activité du Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du logement
- Rapports d'activité des associations qui ont participé à l'enquête

- Les plans nationaux pour l'inclusion sociale (2001-2003 et 2003-2005 ainsi que les documents annexes et la mise en œuvre du Plan 2003-2005) accessible sur les site Web <http://www.etat.lu/snas> (Documentation)

- Les rapports conjoints sur la protection sociale et l'inclusion sociale accessible sur le site de la commission européenne (Emploi et Affaires sociales) : http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/jrep_fr.htm

- Informations sur le projet Equal <http://www.equal.lu>

- Les plans nationaux pour l'emploi : http://ec.europa.eu/employment_social/employment_strategy/national_fr.htm
http://www.eco.public.lu/documentation/publications/pnr/PNR_Luxembourg_FINAL.pdf

- Les documents de la FEANTSA sont accessibles sur le site WEB : <http://www.feantsa.org>

Annexes

Annexe 1 : Bref aperçu des causes et des dimensions du sans-abrisme à travers le temps et la littérature

1. Quelques images historiques

« *Pauvres, mendiants et vagabonds ont toujours attiré le regard social. Cependant, selon les époques, ce regard paraît singulièrement induit par le contexte, tissé tout à la fois d'inquiétudes, voire d'angoisses, mais aussi, au-delà d'une charité authentique, intéressé ou convenue, des gestes réels de solidarité et de moments fondateurs* ».

(Cubéro, 1998, p.7)

- José Cubéro (1998) a retracé l'histoire des pauvres et des vagabonds à partir du **haut Moyen Âge** où le pauvre est intégré, à travers la charité chrétienne, dans la société grâce à l'aumône avec laquelle le « *riche* » s'ouvre la voie vers Dieu.

- C'est au **bas Moyen Âge**, que les notions de « *vrais* » et de « *mauvais* » pauvres apparaissent, suite aux afflux croissants d'une population rurale migrant vers les villes. Cette distinction fait un tri entre ceux qui ont le droit à l'aumône, et les « *sans aveu* » qui seraient capables de travailler mais qui préfèrent demander l'aumône. C'est ainsi qu'apparaît une politique de répression contre les « *faux pauvres* » qui, selon l'époque, varie entre mutilations et travail forcé.

- Une autre figure historique et celle du « **Hobo** » de Nels Andersen (1923). Andersen a analysé les ouvriers « nomades » à l'intérieur des Etats-Unis pendant la grande dépression des années 1920 et qui ont suivi les différentes opportunités de travail, souvent des petits boulots précaires et mal payés.

- A l'image des **vagabonds**, ressentis comme dangereux par leur esprit de révolte, et qui « *étaient censés saper les fondements de l'ordre social* » selon Cubéro, (1998, p.280) s'oppose l'image du clochard, philosophe et « *mendiant-heureux* », image souvent transportée dans les médias. C'est surtout après la deuxième guerre mondiale que le **clochard** est devenu la figure emblématique du pauvre « *philosophe* », qui a trouvé sa place aux marges de la société.

- En France, à la fin des années 1950, Alexandre Vexliard (1957) dessine une autre image des clochards en démontrant qu'ils ne composent pas un seul groupe social mais qu'il s'agit plutôt d'une étiquette « collée » sur un groupe hétérogène cachant ainsi un processus de désocialisation qui touche des personnes concernées par différentes problématiques. Vexliard met l'accent sur une approche psychosociale du phénomène en basant son travail d'analyse sur une analyse biographique de 61 cas.

- Au début des années 1970 apparaît la **notion polysémique d'exclusion**, souvent associée au livre de René Lenoir (1976) qui remplace et élargit la notion de la pauvreté. La notion d'exclusion est relativement floue parce qu'elle traite les problèmes de la pauvreté, du chômage, des inégalités sociales, du lien social et parce qu'elle cherche à inclure aussi les personnes en situations précaires et les vulnérables. Pour Damon (2002), la notion d'exclusion est « *un nouveau nom de la pauvreté, un nouveau moyen d'appréhender la question sociale marquée par l'inquiétude collective face au chômage* ». Aujourd'hui, aux niveaux européen et national les politiques sociales sont passées (à travers les Plans d'Actions Nationaux d'inclusion sociale) aux

notions d'**inclusion sociale** et de la **cohésion sociale**. Ces notions guident actuellement les politiques sociales nationales dans le cadre de la stratégie de Lisbonne de l'Union Européenne.

2. Quelques éléments explicatifs sur les causes du sans-abrisme et son actualité au Luxembourg

Au début du nouveau millénaire, la visibilité des personnes sans abri à Luxembourg-Ville avait augmenté de façon significative, ce qui a conduit le gouvernement et les acteurs concernés à renforcer leur engagement envers les personnes sans abri. Après la fermeture de toute une série de squats sur le territoire de la Ville de Luxembourg dans l'hiver 2002-2003, de nouvelles structures ont été créées (Nuetséil, Tox-in), et une restructuration des services pour personnes sans abri a été commencée aboutissant à un processus de décentralisation d'une partie des structures dans d'autres villes, comme par exemple un nouveau Foyer de nuit et l'implantation d'une filiale de la « Stëmm vun der Strooss » à Esch-sur-Alzette.

Cette visibilité et l'augmentation du nombre des personnes en situation de sans-abrisme (d'après les associations en contact avec les personnes sans abri) peuvent être associées au changement socio-économique de la société luxembourgeoise au cours des 30 dernières années. La globalisation de l'économie et la restructuration de la société luxembourgeoise qui en découle (tertiarisation, nouvelles technologies, société des connaissances, maintien des femmes sur le marché de travail, processus d'unification de l'Union Européenne et élargissement) ont finalement contribué à changer aussi la composition de la population sans abri. Une des conséquences de ces changements est alors que la logique du ciblage de l'action sociale change, comme l'exprime parfaitement Julien Damon (2002) : *«Les politiques de lutte contre l'exclusion ne concernent plus des groupes comme les salariés, les retraités ou les handicapés. Elles se rattachent à résoudre des problèmes singuliers qui sont évolutifs et qui ne sont pas exactement de même nature que les risques sociaux couverts collectivement par la Sécurité Sociale. En un mot, la logique du ciblage s'est transformée, passant de catégories délimitables de l'action sociale à l'ensemble plus flou des exclus »*.

Selon Réa et al., (2001), le phénomène d'un accroissement du nombre et de la visibilité des personnes sans abri avait déjà pris de l'ampleur aux Etats-Unis dans les années quatre-vingts et quelques années plus tard en Grande-Bretagne et en France.

Aujourd'hui, les personnes sans abri font partie de la grande masse des exclus, mais, des recherches plus précises ont souligné tout un ensemble de facteurs qui peuvent conduire à une situation d'extrême détresse sociale.

En se référant à des travaux de la FEANTSA (Daly, 1993), Réa met en évidence les facteurs qui influencent de façon significative l'émergence du sans-abrisme Très souvent les différents facteurs sont liés entre eux, et les personnes se retrouvent dans des processus conduisant à « l'exclusion sociale » qui impliquent à la fois des facteurs structurels et individuels¹⁵.

1. Les facteurs matériels, financiers et de logement

- Le manque de logements abordables est évidemment une des raisons principales du sans-abrisme. Vu la situation du marché de l'immobilier avec des prix exorbitants (et un nombre de

¹⁵ A titre d'information on pourra lire « *La disqualification sociale* » de Serge Paugam (2000), « *La lutte des places* » de Vincent Gaulejac et Tabadoa-Léonetti, Isabel (1994) et « *Les métamorphoses de la question sociale* » de Castel, Robert (1995).

logements sociaux insuffisant), il est évident qu'il n'est pas facile d'accéder à un logement décent avec un revenu modeste.

- L'absence de moyens financiers est fortement liée à l'absence d'un revenu ou d'un revenu suffisamment élevé pour accéder à un logement décent. L'augmentation du chômage et des mesures d'insertion par l'emploi que le Luxembourg connaît ces dernières années, confirme l'influence de ce facteur. Un autre facteur peut être le surendettement.

2. Les facteurs relationnels

L'accent est mis ici sur les ruptures des relations sociales liées à des événements comme la perte de l'emploi, la perte du contact avec les institutions, des « accidents biographiques » ou des événements traumatisants comme des conflits familiaux, le divorce, la mort du conjoint ou les violences conjugales.

3. Les facteurs personnels

Il s'agit ici principalement des facteurs de maladie physique et de santé mentale qui peuvent être à l'origine du problème. Réa (2001) souligne néanmoins que ces deux facteurs personnels sont fortement liés aux pratiques des institutions.

4. Les facteurs institutionnels

Il s'agit en général de personnes qui sortent des institutions comme les prisons, les hôpitaux psychiatriques ou les demandeurs d'asiles, les réfugiés et les personnes sans papiers.

Finalement, Réa souligne que toutes les situations du sans-abrisme ne résultent pas seulement des facteurs institutionnels, qu'elles ne sont pas la seule résultante des structures (comme le chômage) ou des facteurs individuels (conflits familiaux, accidents biographiques) mais qu'il s'agit aussi d'une **construction sociale** qui découle des politiques sociales mises en œuvre : « *comme la législation en matière de chômage et les institutions de gestion du chômage créent la catégorie de chômeurs, comme le droit pénal et les institutions d'administrations de la justice pénale (police et justice) créent le délinquant, les réglementations en matière de logement et de gestion de sans-abri créent aussi la catégorie de sans abri* » (Réa, 2001).

Néanmoins, cette construction sociale du problème du sans-abrisme est nécessaire, pas seulement pour orienter les politiques sociales, mais aussi parce que la construction de la catégorie des personnes sans abri signifie que le problème en soi ne peut plus être réduit à des causes « individuelles » mais qu'il est **reconnu comme un problème « social »** impliquant des politiques sociales propres à sa problématique.¹⁶

¹⁶ Lire à ce sujet Vranken, Jan, 1999 « *Different Policy Approaches to homelessness* » in « *Coping With Homelessness : Issues to be tackled and best practices in Europe* », edited by Dragana Avramov.

